



# Demande de

## Permis d'aménager comprenant ou non des constructions et/ou des démolitions

## Permis de construire comprenant ou non des démolitions

**cerfa**  
N° 13409\*09

Pour les demandes de permis de construire de maisons individuelles et de leurs annexes, vous pouvez utiliser le formulaire spécifique cerfa n° 13406

**À partir du 1er janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée selon les modalités définies par la commune compétente pour la recevoir.**

Vous pouvez déposer votre demande en

- Vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, parc d'attraction, terrain de sports ou loisirs,...).
- Vous réalisez une nouvelle construction.
- Vous effectuez des travaux sur une construction existante.
- Votre projet comprend des démolitions.
- Votre projet nécessite une autorisation d'exploitation commerciale.

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet ou vous rendre sur le service en ligne Assistance aux demandes d'autorisations d'urbanisme (AD'AU) disponible sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

PC ou PA    Dpt    Commune    Année    N° de dossier

La présente demande a été reçue à la mairie

le \_\_\_\_\_ Cachet de la mairie et signature du receveur

Dossier transmis :

- à l'Architecte des Bâtiments de France
- au Directeur du Parc National
- au Secrétariat de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial
- au Secrétariat de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial

### 1 - Identité du demandeur<sup>1</sup>

Le demandeur inscrit dans le cadre ci-dessous ses coordonnées et le titulaire de la future autorisation et le redacteur des taxes d'urbanisme. Dans le cas de demandeurs multiples, l'un des demandeurs, à partir de celui-ci, doit remplir la fiche complémentaire « Autres demandeurs ». Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur principal et à tous. Une copie sera adressée aux autres demandeurs, qui seront co-titulaires de l'autorisation et solidairement responsables du paiement des taxes.

Vous êtes un particulier

Madame  Monsieur

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date et lieu de naissance

Date : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Département : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

Vous êtes une personne morale

Dénomination : SCI du Bois de l'Agueux Raison sociale : \_\_\_\_\_

N° SIRET : 844406942 Type de société (SA, SCI,...) : SCI

Représentant de la personne morale : Madame  Monsieur  (gérant)

Nom : VANDANNE Prénom : Fabien

### 2 - Coordonnées du demandeur

Adresse : Numéro : 14 Voie : me Edison

Lieu-dit : \_\_\_\_\_ Localité : CALAIS

Code postal : 62103 BP : 152 Cedex : \_\_\_\_\_

Téléphone : 0640250972

Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : \_\_\_\_\_

Adresse électronique : dominique.toulson@orange.fr

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : \_\_\_\_\_ Division territoriale : \_\_\_\_\_

### 2Bis - Identité et coordonnées d'une personne autre que le(s) demandeur(s)<sup>2</sup>

Si vous souhaitez que les réponses de l'administration (autres que les décisions) soient adressées à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées : Madame  Monsieur  Personne morale

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

OU raison sociale : \_\_\_\_\_

Adresse : Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : \_\_\_\_\_

Lieu-dit : \_\_\_\_\_ Localité : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

Si cette personne habite à l'étranger : Pays : \_\_\_\_\_ Division territoriale : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : \_\_\_\_\_

Adresse électronique : \_\_\_\_\_

<sup>1</sup>Vous pouvez déposer une demande si vous êtes dans un des quatre cas suivants : vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ; vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ; vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

<sup>2</sup>J'ai pris bonne note que ces informations doivent être communiquées avec l'accord de la personne concernée.

## Transmission par voie électronique :

J'accepte de recevoir à l'adresse électronique communiquée les réponses de l'administration et notamment par lettre recommandée électronique ou par un autre procédé électronique équivalent les documents habituellement notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception.

## 3 - Le terrain

## 3.1 - Localisation du (ou des) terrain(s)

Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.

Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

## Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : 15 Voie : me de la Puellotte

Lieu-dit : Bois d'Agneux Localité : LONQUEIL-SAINTE-MARIE

Code postal : 60126

Références cadastrales<sup>3</sup> : (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 10)

Préfixe :      Section : H Numéro : 271 + 348

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : 1558 + 17953 m<sup>2</sup>

3.2 - Situation juridique du terrain (ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables)

Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ? Oui  Non  Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un lotissement ? Oui  Non  Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ? Oui  Non  Je ne sais pas

Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain) ? Oui  Non  Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P) ? Oui  Non  Je ne sais pas

Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ? Oui  Non  Je ne sais pas

Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates de décision ou d'autorisation, les numéros et les dénominations :

## 4 - À remplir pour une demande concernant un projet d'aménagement

Si votre projet ne concerne pas d'aménagements, reportez-vous à l'annexe au cahier d'urbanisme ou à l'urbanisme.

4.1 - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou les cases correspondantes) Quel que soit le secteur de la commune

- Lotissement
- Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre
- Terrain de camping
- Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances
- Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés
- Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports
- Aménagement d'un golf
- Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs
- Contenance (nombre d'unités) :
- Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol :
- Superficie en m<sup>2</sup> :
- Profondeur (pour les affouillements) :
- Hauteur (pour les exhaussements) :
- Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une surface de plancher totale supérieure à 40 m<sup>2</sup>, constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs
- Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles

## Dans les secteurs protégés

Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un document d'urbanisme comme devant être protégé<sup>3</sup> :

- Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou à l'ouverture au public de ces espaces ou milieux
- Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marine ou lacustres, conchylicoles, pastorales et forestières

Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques<sup>3</sup> :

- Création d'une voie
- Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante
- Création d'un espace public

Aménagement situé dans un site classé ou une réserve naturelle<sup>3</sup> :

- Création d'un espace public

<sup>3</sup> En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Superficie du (ou des) terrain(s) à aménager (en m<sup>2</sup>) :

Si les travaux sont réalisés par tranches, veuillez en préciser le nombre et leur contenu :

#### 4.2 - À remplir pour une demande concernant un lotissement

Nombre maximum de lots projetés :

Surface de plancher maximale envisagée (en m<sup>2</sup>) :

Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ?

- Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot
- Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande
- La constructibilité sera déterminée à la vente (ou à la location) de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur devra fournir un certificat aux constructeurs.

Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux définition différés ?

Oui  Non

Si oui, quelle garantie sera utilisée ?

Consignation en compte bloqué  ou Garantie financière d'achèvement des travaux

Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation ?

Oui  Non

#### 4.3 - À remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de l'hébergement touristique

Nombre maximum d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs :

Nombre maximal de personnes accueillies :

Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL)

Nombre d'emplacements réservés aux HLL :

Surface de plancher prévue, réservée aux HLL (m<sup>2</sup>) :

Lorsque le terrain est destiné à une exploitation saisonnière, veuillez préciser la (ou les) période(s) d'exploitation :

Agrandissement ou réaménagement d'une structure existante ?

Oui  Non

Si oui, joindre un plan indiquant l'état actuel et les aménagements

## 5 - A remplir pour une demande comprenant un projet de construction

## 5.1 - Architecte

Vous avez eu recours à un architecte<sup>4</sup> : Oui  Non 

Si oui, vous devez compléter les informations ci-dessous :

Nom de l'architecte : FERRY-WILOZEK Prénom : Bruno

Numéro : 10 Voie : rue Madeleine

Lieu-dit : Localité : Antony

Code postal : 92160 BP : Cedex :

N° récépissé déclaration à l'ordre des architectes : 511420 - IdF S 02350

Conseil Régional de : Ile de France

Téléphone : 066 06 68 100 ou Télécopie : ou

Adresse électronique : bruno.ferrywilczek@orange.fr

Si vous n'avez pas eu recours à un architecte (ou un agréé en architecture), veuillez cocher la case ci-dessous<sup>5</sup> : Je déclare sur l'honneur que mon projet entre dans l'une des situations pour lesquelles le recours à l'architecte n'est pas obligatoire.

## 5.2 - Nature du projet envisagé

 Nouvelle construction en extension d'un bâtiment existant Travaux sur construction existante Le terrain doit être divisé en propriété ou en jouissance avant l'achèvement de la (ou des) construction(s)

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Réorganisation des flux de personnes et véhicules du site industriel -

Extension du bâtiment administratif en vue de la requalification du site industriel, tel qu'expliqué dans la notice jointe

Démolition préalable d'une vieille maison et de ses annexes (hangar et appentis)

Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 KVA monophasé (ou 36 KVA triphasé), indiquez la puissance électrique nécessaire à votre projet :

<sup>4</sup> Lorsque le recours à l'architecte est obligatoire pour établir le projet architectural faisant l'objet de la demande, celui-ci doit comporter la signature de tous les architectes qui ont contribué à son élaboration (loi n°77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture).<sup>5</sup> Vous pouvez vous dispenser du recours à un architecte (ou un agréé en architecture) si vous êtes un particulier ou une exploitation agricole à responsabilité limitée à associé unique et que vous déclarez vouloir édifier ou modifier pour vous-même :

- Une construction à usage autre qu'agricole qui n'excède pas 150 m<sup>2</sup> de surface de plancher ;
- Une extension de construction à usage autre qu'agricole si cette extension n'a pas pour effet de porter l'ensemble après travaux au-delà de 150m<sup>2</sup> de surface de plancher ;
- Une construction à usage agricole dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 800 m<sup>2</sup> ;
- Des serres de production dont le pied-droit a une hauteur inférieure à 4 mètres et dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 2000 m<sup>2</sup>

## 5.3 - Informations complémentaires

• Nombre total de logements créés : 106 dont individuels : 100 dont collectifs : 6

• Répartition du nombre total de logements créés par type de financement :

Logement Locatif Social 000 Accession Sociale (hors prêt à taux zéro) 000 Prêt à taux zéro 000

Autres financements :

• Mode d'utilisation principale des logements :

Occupation personnelle (particulier) ou en compte propre (personne morale)  Vente  Location

S'il s'agit d'une occupation personnelle, veuillez préciser : Résidence principale  Résidence secondaire

Si le projet porte sur une annexe à l'habitation, veuillez préciser : Piscine  Garage  Véranda  Abri de jardin

Autres annexes à l'habitation :

Si le projet est un foyer ou une résidence, à quel titre :

Résidence pour personnes âgées  Résidence pour étudiants  Résidence de tourisme

Résidence hôtelière à vocation sociale  Résidence sociale  Résidence pour personnes handicapées

Autres, précisez :

• Nombre de chambres créées en foyer ou dans un hébergement d'un autre type :

• Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces :

1 pièce 000 2 pièces 000 3 pièces 000 4 pièces 000 5 pièces 000 6 pièces et plus 000

• Le nombre de niveaux du bâtiment le plus élevé : au-dessus du sol 1 et au-dessous du sol 000

• Indiquez si vos travaux comprennent notamment :

Extension  Surélévation  Création de niveaux supplémentaires

• Information sur la destination des constructions futures en cas de réalisation au bénéfice d'un service public ou d'intérêt

collectif : Transport  Enseignement et recherche  Action sociale

Ouvrage spécial  Santé  Culture et loisir

## 5.4 - Construction périodiquement démontée et ré-installée

Période(s) de l'année durant laquelle (lesquelles) la construction doit être démontée :

## 5.5 - Destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par un plan local d'urbanisme ou un document en tenant lieu appliquant l'article R.123-9 du code de l'urbanisme dans sa rédaction antérieure au 1er Janvier 2016).

surfaces de plancher<sup>7</sup> en m<sup>2</sup>

Destinations	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée <sup>8</sup> (B)	Surface créée par changement de destination <sup>9</sup> (C)	Surface supprimée <sup>10</sup> (D)	Surface supprimée par changement de destination <sup>9</sup> (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)
Habitation	494	220		101 (démolition)		613
Hébergement hôtelier						
Bureaux	220	220				440
Commerce						
Artisanat <sup>11</sup>						
Industrie						
Exploitation agricole ou forestière						
Entrepôt	6805					6805
Service public ou d'intérêt collectif						
Surfaces totales (m <sup>2</sup> )	7519	+ 440		- 101		7858

<sup>7</sup> Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces. La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher cloées et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculées à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

<sup>8</sup> Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitué de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).

<sup>9</sup> Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des neuf destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de bureaux en hôtel ou la transformation d'une habitation en commerce.

<sup>10</sup> Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitué de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

<sup>11</sup> L'activité d'artisan est définie par la loi n° 88 603 du 5 juillet 1986 dans ses articles 19 et suivants, « activités professionnelles indépendantes de production, de transformation, de réparation, ou prestation de service relevant de l'artisanat et figurant sur une liste annexée au décret N° 98-247 du 2 avril 1996 ».

**5.6 - Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par le règlement national d'urbanisme, une carte communale ou dans une commune non visée à la rubrique 5.5).**

Surface de plancher<sup>12</sup> en m<sup>2</sup>

Destinations <sup>13</sup>	Sous-destinations <sup>14</sup>	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée <sup>15</sup> (B)	Surface créée par changement de destination <sup>16</sup> ou de sous-destination <sup>17</sup> (C)	Surface supprimée <sup>18</sup> (D)	Surface supprimée par changement de destination <sup>16</sup> ou de sous-destination <sup>17</sup> (E)	Surface totale = (A)+(B)+(C)-(D)-(E)
Exploitation agricole et forestière	Exploitation agricole						
	Exploitation forestière						
Habitation	Logement						
	Hébergement						
Commerce et activités de service	Artisanat et commerce de détail						
	Restauration						
	Commerce de gros						
	Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle						
	Cinéma						
	Hôtels						
	Autres hébergements touristiques						
Équipement d'intérêt collectif et services publics	Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés						
	Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés						
	Établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale						
	Salles d'art et de spectacles						
	Équipements sportifs						
	Autres équipements recevant du public						
Autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire	Industrie						
	Entrepôt						
	Bureau						
	Centre de congrès et d'exposition						
Surfaces totales (en m <sup>2</sup> )							

<sup>12</sup> Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces. La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher cloisées et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 2,30 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

<sup>13</sup> Les destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-27 du code de l'urbanisme.

<sup>14</sup> Les sous-destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-28 du code de l'urbanisme.

<sup>15</sup> Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitué de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).

<sup>16</sup> Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de commerces et activités de service en habitation.

<sup>17</sup> Le changement de sous-destination consiste à transformer une surface existante de l'une des vingt sous-destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces sous-destinations. Par exemple : la transformation de surfaces d'entrepôt en bureau ou en salle d'art et de spectacles.

<sup>18</sup> Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitué de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

## 5.7 - Stationnement

Nombre de places de stationnement

Avant réalisation du projet :  Après réalisation du projet : 

Places de stationnement affectées au projet, aménagées ou réservées en dehors du terrain sur lequel est situé le projet

Adresse(s) des aires de stationnement : \_\_\_\_\_

Nombre de places :

Surface totale affectée au stationnement : \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>, dont surface bâtie : \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>

Pour les commerces et cinémas :

Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement (m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

## 6 - À remplir lorsque le projet nécessite des démolitions

Tous les travaux de démolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre projet de démolition nécessite une autorisation. Vous pouvez également demander les permis de simple objet de la présente demande.

Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits : 

- Démolition totale  
 Démolition partielle

En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant, effectués sur les constructions restantes :

*ancienne maison, hangar et appentis -  
voir photos dans la notice de présentation*

Nombre de logement démoli : 

## 7 - Participation pour voirie et réseaux

Si votre projet se situe sur un terrain soumis à la participation pour voirie et réseaux (PVR), indiquez les coordonnées du propriétaire ou celles du bénéficiaire de la promesse de vente, s'il est différent du demandeur

Madame  Monsieur  Personne morale 

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

OU raison sociale : \_\_\_\_\_

Adresse : Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : \_\_\_\_\_

Lieu-dit : \_\_\_\_\_ Localité : \_\_\_\_\_

Code postal :  BP :  Cedex : 

Adresse électronique : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Si cette personne habite à l'étranger : Pays : \_\_\_\_\_ Division territoriale : \_\_\_\_\_

125 m<sup>2</sup> de l'extension du bâtiment empiètent sur le terrain industriel H348 de 17953 m<sup>2</sup> qui est une ICPE

8/19

### 8- Informations pour l'application d'une législation connexe

#### Indiquez si votre projet :

- porte sur une installation, un ouvrage, des travaux ou une activité soumis à déclaration en application du code de l'environnement (IOTA)
- porte sur des travaux soumis à autorisation environnementale en application du L.181-1 du code de l'environnement
- fait l'objet d'une dérogation au titre du L.411-2 4° du code de l'environnement (dérogation espèces protégées)
- porte sur une installation classée soumise à enregistrement en application de l'article L. 512-7 du code de l'environnement
- déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet équivalent au titre de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation
- relève de l'article L.632-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l'architecte des Bâtiments de France pour les antennes-relais et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne).

#### Indiquez si votre projet se situe dans les périmètres de protection suivants :

(Informations complémentaires)

- se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable
- se situe dans les abords d'un monument historique

J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation.  
Je certifie exacts les renseignements fournis.

Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette demande serviront au calcul des impositions prévues par le code de l'urbanisme.

Le demandeur, et le cas échéant l'architecte, ont connaissance des règles générales de construction prévues par le code de la construction et de l'habitation.

A Longueuil  
Le : 8 décembre 2022

M. Fabien VAN DAVINE  
(gérant de la SCI)

**SCI du Bois d'Ageux**  
14 rue Edison  
BP 152  
62203 Calais Cedex  
RCS 044069421  
ulogne sur Mer

Signature du (des) demandeur(s)

#### Dans le cadre d'une saisine par voie papier :

Votre demande doit être établie en quatre exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu du projet.

Vous devrez produire :

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet fait l'objet d'une demande de dérogation auprès de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture ;
- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national ;
- deux exemplaires supplémentaires dont un sur support dématérialisé, si votre projet est soumis à autorisation d'exploitation commerciale.



**Pour un permis d'aménager un lotissement :**

En application de l'article L.441-4 du code de l'urbanisme, je certifie avoir fait appel aux compétences nécessaires en matière d'architecture, d'urbanisme et de paysage pour l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.

Si la surface du terrain à aménager est supérieure à 2 500 m<sup>2</sup>, je certifie qu'un architecte au sens de l'article 9 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, ou qu'un paysagiste-concepteur au sens de l'article 174 de la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, a participé à l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.

**Information à remplir sur le professionnel sollicité:**

architecte  paysagiste-concepteur

Nom :

Prénom :

Numéro :

Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :           BP :     Cedex :   Téléphone :                

Adresse électronique :

@

**Pour les architectes uniquement :**

N° récépissé déclaration à l'ordre des architectes :

Conseil régional de :

### Références cadastrales : fiche complémentaire

Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.

Préfixe :    Section :  H  Numéro :  274  
Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : ..... 1558 m<sup>2</sup>

Préfixe :    Section :  H  Numéro :  348  
Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : ..... 17953 m<sup>2</sup>

Préfixe :    Section :   Numéro :      
Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .....

Préfixe :    Section :   Numéro :      
Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .....

Préfixe :    Section :   Numéro :      
Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .....

Préfixe :    Section :   Numéro :      
Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .....

Préfixe :    Section :   Numéro :      
Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .....

Préfixe :    Section :   Numéro :      
Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .....

Préfixe :    Section :   Numéro :      
Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .....

Préfixe :    Section :   Numéro :      
Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .....

Préfixe :    Section :   Numéro :      
Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .....

Préfixe :    Section :   Numéro :      
Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .....

Préfixe :    Section :   Numéro :      
Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .....

Préfixe :    Section :   Numéro :      
Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .....

Préfixe :    Section :   Numéro :      
Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .....

Préfixe :    Section :   Numéro :      
Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .....

Préfixe :    Section :   Numéro :      
Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .....

Préfixe :    Section :   Numéro :      
Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .....

Préfixe :    Section :   Numéro :      
Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .....

Préfixe :    Section :   Numéro :      
Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .....

Superficie totale du terrain (en m<sup>2</sup>) : .....



# Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande de permis de construire

Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe

Pour toute précision sur le contenu exact des pièces à joindre à votre demande, vous pouvez vous référer à la liste détaillée qui vous a été fournie avec le formulaire de demande et vous renseigner auprès de la mairie ou du service départemental de l'Etat chargé de l'urbanisme

**Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être demandée**

Dans le cadre d'une saisine par voie papier, vous devez fournir quatre dossiers complets constitués chacun d'un exemplaire du formulaire de demande accompagné des pièces nécessaires à l'instruction de votre permis, parmi celles énumérées ci-dessous [art. R.423-2 b) du code de l'urbanisme]. Des exemplaires supplémentaires du dossier complet sont parfois nécessaires si vos travaux sont situés dans un secteur protégé (monument historique, site, réserve naturelle, parc national,...)<sup>1</sup> ou si des travaux de surélévation d'une construction achevée depuis plus de 2 ans font l'objet d'une demande de dérogation à des règles de construction [art. L.111-4-1 du code de la construction et de l'habitation].

Cinq exemplaires supplémentaires des pièces PC1, PC2 et PC3, en plus de ceux fournis dans chaque dossier, sont demandés afin d'être envoyés à d'autres services pour consultation et avis [art A. 431-9 du code de l'urbanisme].

## 1) Pièces obligatoires pour tous les dossiers :

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir uniquement dans le cadre d'une saisine par voie papier
<input checked="" type="checkbox"/> PC1. Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-7 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> PC2. Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier [Art. R. 431-9 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> PC3. Un plan en coupe du terrain et de la construction [Article R. 431-10 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> PC4. Une notice décrivant le terrain et présentant le projet [Art. R. 431-8 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC5. Un plan des façades et des toitures [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC6. Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme] <sup>2</sup>	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC7. Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] <sup>2</sup>	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC8. Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] <sup>2</sup>	1 exemplaire par dossier

## 2) Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet :

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir uniquement dans le cadre d'une saisine par voie papier
<b>Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou à l'intérieur d'un immeuble inscrit au titre des monuments historiques :</b>	
<input type="checkbox"/> PC9. Un document graphique faisant apparaître l'état initial et l'état futur de chacune des parties du bâtiment faisant l'objet des travaux. [Art. R. 431-11 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet se situe sur le domaine public ou en surplomb du domaine public :</b>	
<input type="checkbox"/> PC10. L'accord du gestionnaire du domaine pour engager la procédure d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public [Art. R. 431-13 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques, sur un immeuble situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou abords des monuments historiques ou dans un cœur de parc national :</b>	
<input type="checkbox"/> PC10-1. Une notice complémentaire indiquant les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux [Art. R. 431-14 et R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

<sup>1</sup> Se renseigner auprès de la mairie

<sup>2</sup> Cette pièce n'est pas exigée si votre projet se situe dans un périmètre ayant fait l'objet d'un permis d'aménager

**Si votre projet se situe dans un coeur de parc national :**

<input type="checkbox"/> PC10-2. Le dossier prévu au II de l'article R. 331-19 du code de l'environnement [Art. R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

**Si votre projet est soumis à l'obligation de réaliser une étude d'impact :**

<input type="checkbox"/> PC11. L'étude d'impact ou la décision de dispense d'une telle étude [Art. R. 431-16 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

<input type="checkbox"/> PC11-1. L'étude d'impact actualisée ainsi que les avis de l'autorité environnementale, des collectivités territoriales et leurs groupements intéressés par le projet [Art. R. 431-16 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

**Si votre projet doit faire l'objet d'une évaluation de ses incidences sur un site Natura 2000 en application de l'article L. 414-4 du code de l'environnement :**

<input type="checkbox"/> PC11-2. Le dossier d'évaluation des incidences prévu à l'art. R. 414-23 du code de l'environnement ou l'étude d'impact en tenant lieu [Art. R. 431-16 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

**Si votre projet est accompagné de la réalisation ou de la réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif :**

<input type="checkbox"/> PC11-3. L'attestation de conformité du projet d'installation [Art. R. 431-16 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

**Si votre projet est tenu de respecter les règles parasismiques et paracycloniques :**

<input type="checkbox"/> PC12. L'attestation d'un contrôleur technique [Art. R. 431-16 e) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

**Si votre projet se situe dans une zone où un plan de prévention des risques impose la réalisation d'une étude :**

<input type="checkbox"/> PC13. L'attestation de l'architecte ou de l'expert certifiant que l'étude a été réalisée et que le projet la prend en compte [Art. R. 431-16 f) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

**Si votre projet nécessite un agrément :**

<input type="checkbox"/> PC14. La copie de l'agrément [Art. R. 431-16 g) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

**Si votre projet se situe en commune littorale dans un espace remarquable ou dans un milieu à préserver :**

<input type="checkbox"/> PC15. Une notice précisant l'activité économique qui doit être exercée dans le bâtiment [Art. R. 431-16 h) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

**Si votre projet nécessite une étude de sécurité publique :**

<input type="checkbox"/> PC16. L'étude de sécurité [Art. R. 431-16 i) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

**Si votre projet est tenu de respecter la réglementation thermique ou la réglementation environnementale :**

<input type="checkbox"/> PC 16-1. Le formulaire attestant la prise en compte de la réglementation thermique et, le cas échéant, la réalisation de l'étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie, prévu par les articles R. 122-22 et R. 122-23 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-16 j) du code de l'urbanisme] <b>OU</b>	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC 16-1-1. Le formulaire attestant la prise en compte des performances énergétiques et environnementales et, le cas échéant, la réalisation de l'étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie en application de l'article R.111-20-8-D du code de la construction et de l'habitation [Art. R.431-16 j) du code de l'urbanisme]	

**Si votre projet est situé à proximité d'une canalisation de transport dans une zone de dangers :**

<input type="checkbox"/> PC 16-2. L'analyse de compatibilité du projet avec la canalisation du point de vue de la sécurité des personnes, prévue à l'art. R. 555-31 du code de l'environnement [Art. R. 431-16 k) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

**Si votre projet porte sur la construction d'un bâtiment comportant un lieu sécurisé auquel ont accès les véhicules de transport de fonds en vue de leur chargement ou déchargement :**

<input type="checkbox"/> PC 16-3. Le récépissé de transmission du dossier à la commission départementale de la sécurité des transports de fonds [Art. R. 431-16 l) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

**Si votre projet fait l'objet d'une concertation :**

<input type="checkbox"/> PC16-4. Le bilan de la concertation et le document conclusif [Art. R. 431-16 m) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

**Si votre projet se situe sur un terrain ayant accueilli une installation classée mise à l'arrêt définitif et régulièrement réhabilitée pour permettre l'usage défini dans les conditions prévues aux articles L. 512-6-1, L. 512-7-6 et L. 512-12-1 du code de l'environnement, et lorsqu'un usage différent est envisagé :**

<input type="checkbox"/> PC 16-5. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. [Art. R. 431-16 n) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

**Si votre projet se situe dans un secteur d'information sur les sols, et si la construction projetée n'est pas dans le périmètre d'un lotissement autorisé ayant déjà fait l'objet d'une demande comportant une attestation garantissant la réalisation d'une étude des sols :**

<input type="checkbox"/>	PC 16-6. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouveau usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. [Art. R.431-16 o) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--------------------------	--	--------------------------

**Si votre projet déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet équivalent :**

<input type="checkbox"/>	PC 16-7. L'attestation montrant le caractère équivalent des résultats obtenus par les moyens mis en œuvre, ainsi que leur caractère innovant [Art. 5 de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation]	1 exemplaire par dossier
--------------------------	---	--------------------------

**Si votre projet porte sur des constructions situées dans un emplacement réservé à la réalisation d'un programme de logements par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu [Art. L. 151-41 4° du code de l'urbanisme] ou dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu dans lesquels, en cas de réalisation d'un programme de logement, une partie de ce programme doit être affectée à des catégories de logements locatifs sociaux [Art. L. 151-15 du code de l'urbanisme] :**

<input type="checkbox"/>	PC17. Un tableau indiquant la surface de plancher des logements créés correspondant aux catégories de logements dont la construction sur le terrain est imposée par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu [Art. R. 431-16-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--------------------------	---	--------------------------

**Si votre projet porte sur des constructions situées dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu dans lequel les programmes de logements doivent comporter une proportion de logements d'une taille minimale [Art. L. 151-14 du code de l'urbanisme] :**

<input type="checkbox"/>	PC17-1. Un tableau indiquant la proportion de logements de la taille minimale imposée par le plan local d'urbanisme ou par le document en tenant lieu [Art. R. 431-16-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--------------------------	---	--------------------------

**Si votre projet porte sur la construction d'un immeuble collectif de plus de douze logements ou de plus de 800m<sup>2</sup> de surface de plancher, située dans une commune faisant l'objet d'un arrêté de carence en logements sociaux, et en l'absence de dérogation préfectorale :**

<input type="checkbox"/>	PC 17-2 Un tableau indiquant le nombre de logements familiaux et la part de ces logements familiaux correspondant à des logements locatifs sociaux définis à l'article L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation hors logements financés avec un prêt locatif social [Art. R. 431-16-3 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--------------------------	---	--------------------------

**Si vous demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS ou une majoration du volume constructible en cas de PLU, justifié par la construction de logements sociaux :**

<input type="checkbox"/>	PC18. La délimitation de cette partie des constructions [Art. R. 431-17 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/>	PC19. La mention de la surface de plancher correspondante [Art. R. 431-17 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/>	PC20. L'estimation sommaire du coût foncier qui lui sera imputé [Art. R. 431-17 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/>	PC21. Dans les communes de la métropole, l'engagement du demandeur de conclure la convention prévue au 3° de l'article L.831-1 du code de la construction et de l'habitation. [Art. R. 431-17 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

**Si vous demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS ou des règles de gabarit en cas de PLU, justifiant que vous faites preuve d'exemplarité énergétique ou environnementale :**

<input type="checkbox"/>	PC22. Un document prévu aux articles R. 171-1 à R. 171-5 du code de la construction et de l'habitation attestant que la construction fait preuve d'exemplarité énergétique ou d'exemplarité environnementale ou est à énergie positive selon les critères définis par ces dispositions [Art. R. 431-18 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/>	PC23. Un document par lequel le demandeur s'engage à installer des dispositifs conformes aux dispositions de l'arrêté prévu au 2° de l'article R. 111-23 [Art. R. 431-18-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

**Si votre projet nécessite un défrichement :**

<input type="checkbox"/>	PC24. La copie de la lettre du préfet qui vous fait savoir que votre demande d'autorisation de défrichement est complète, si le défrichement est ou non soumis à reconnaissance de la situation et de l'état des terrains et si la demande doit ou non faire l'objet d'une enquête publique [Art. R. 431-19 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--------------------------	---	--------------------------

**Si votre projet porte sur une installation classée pour la protection de l'environnement :**

<input type="checkbox"/>	PC25. Une justification du dépôt de la demande d'enregistrement ou de déclaration au titre de la législation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement [Art. R. 431-20 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--------------------------	--	--------------------------

**Si votre projet nécessite un permis de démolir :**

<input type="checkbox"/>	PC26. La justification du dépôt de la demande de permis de démolir [Art. R. 431-21 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/>	OU, si la demande de permis de construire vaut demande de permis de démolir : PC27. Les pièces à joindre à une demande de permis de démolir, selon l'annexe ci-jointe [Art. R. 431-21 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

*le plan PCNI 5 a localisé la maison à démolir*

**Si votre projet se situe dans un lotissement :**

<input type="checkbox"/>	PC28. Certificat indiquant la surface constructible attribuée à votre lot [Art. R. 442-11 1er al.) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/>	PC29. Certificat attestant l'achèvement des équipements desservant le lot [Art. R. 431-22-1a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/>	PC29-1. L'attestation de l'accord du lotisseur, en cas de subdivision de lot [Art. R. 431-22 -1.b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

**Si votre projet se situe dans une zone d'aménagement concertée (ZAC) :**

<input type="checkbox"/>	PC30. La copie des dispositions du cahier des charges de cession de terrain approuvé et publié dans les conditions de l'article D.311-11-1 qui indiquent le nombre de m <sup>2</sup> constructibles sur la parcelle et, si elles existent, des dispositions du cahier des charges, qui fixent les prescriptions techniques, urbanistiques et architecturales imposées pour la durée de réalisation de la zone [Art. R. 431-23 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/>	PC31. La convention entre la commune ou l'établissement public et vous qui fixe votre participation au coût des équipements de la zone [Art. R. 431-23 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

**Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national (OIN) :**

<input type="checkbox"/>	PC 31-1. L'attestation de l'aménageur certifiant qu'il a réalisé ou prendra en charge l'intégralité des travaux mentionnés à l'article R. 331-5 du code de l'urbanisme [Art. R. 431-23-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--------------------------	--	--------------------------

**Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial (PUP) :**

<input type="checkbox"/>	PC 31-2. L'extrait de la convention précisant le lieu du projet urbain partenarial et la durée d'exonération de la taxe d'aménagement [Art. R. 431-23-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--------------------------	---	--------------------------

**Si le terrain d'assiette doit faire l'objet d'une division avant l'achèvement de l'ensemble du projet :**

<input type="checkbox"/>	PC32. Le plan de division du terrain [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/>	PC33. Le projet de constitution d'une association syndicale des futurs propriétaires [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

**Si le projet est soumis à la redevance bureaux :**

<input type="checkbox"/>	PC 33-1. Le formulaire de déclaration de la redevance bureaux [Art. R. 431-25-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--------------------------	---	--------------------------

**Si le terrain ne peut comporter les emplacements de stationnement imposés par le document d'urbanisme :**

<input type="checkbox"/>	PC34. Le plan de situation du terrain sur lequel sont réalisées les aires de stationnement et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/>	OU PC35. La promesse synallagmatique de concession ou d'acquisition [Art. R. 431-26 b) du code de l'urbanisme]	

**Si votre projet porte sur un équipement commercial dont la surface de vente est comprise entre 300 et 1 000 m<sup>2</sup> dans une commune de moins de 20 000 habitants :**

<input type="checkbox"/>	PC36. Une notice précisant la nature du commerce projeté et la surface de vente [Art. R. 431-27-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--------------------------	---	--------------------------

**Si votre projet est soumis à une autorisation de création de salle de spectacle cinématographique :**

<input type="checkbox"/>	PC37. La copie de la lettre du préfet attestant que le dossier de demande est complet. [Art. R. 431-28 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--------------------------	--	--------------------------

**Si votre projet porte sur un immeuble de grande hauteur (IGH) :**

<input type="checkbox"/>	PC38. Le récépissé de dépôt en préfecture de la demande d'autorisation prévue à l'article R. 146-14 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-29 du code de l'urbanisme]	3 exemplaires
--------------------------	---	---------------

**Si votre projet porte sur un établissement recevant du public (ERP) :**

<input checked="" type="checkbox"/>	PC39. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles d'accessibilité aux personnes handicapées prévu à l'article R. 122-11 a) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 a) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique
-------------------------------------	--	-------------------------------------

<input checked="" type="checkbox"/> PC40. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles de sécurité prévu par l'article R. 122-11 b) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 b) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique
--	-------------------------------------

**Si vous demandez une dérogation à une ou plusieurs règles du plan local d'urbanisme ou du document en tenant lieu pour réaliser des travaux nécessaires à l'accessibilité des personnes handicapées à un logement existant :**

<input type="checkbox"/> PC40-1. Une note précisant la nature des travaux pour lesquels une dérogation est sollicitée et justifiant que ces travaux sont nécessaires pour permettre l'accessibilité du logement à des personnes handicapées [Art. R. 431-31 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

**Si vous demandez une dérogation aux règles constructives mentionnées à l'article L. 111-4-1 du code de la construction et de l'habitation, pour la création ou l'agrandissement de logements par surélévation d'un immeuble achevé depuis plus de 2 ans :**

<input type="checkbox"/> PC 40-2. Une demande de dérogation comprenant les précisions et les justifications définies à l'article R. 112-9 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-31-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

**Si vous demandez une ou plusieurs dérogations aux règles constructives au titre de l'article L. 151-29-1, L. 152-5 et L. 152-6 du code de l'urbanisme :**

<input type="checkbox"/> PC40-3. Une note précisant la nature de la ou des dérogations demandées justifiant du respect des objectifs et des conditions fixées aux articles L. 151-29-1, L. 152-5 et L. 152-6 du code de l'urbanisme pour chacune des dérogations demandées. [Art. R. 431-31-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

**Si votre projet est subordonné à une servitude dite « de cours communes » :**

<input type="checkbox"/> PC41. Une copie du contrat ou de la décision judiciaire relatif à l'institution de ces servitudes [Art. R. 431-32 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

**Si votre projet est subordonné à un transfert des possibilités de construction :**

<input type="checkbox"/> PC42. Une copie du contrat ayant procédé au transfert de possibilité de construction résultant du COS [Art. R. 431-33 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

**Si votre projet est soumis à une autorisation d'exploitation commerciale :**

<input type="checkbox"/> PC43. Le dossier d'autorisation d'exploitation commerciale [Art. R. 431-33-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

**Si votre projet se situe dans une zone réglementée s'agissant de travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant :**

<input type="checkbox"/> PC44. Le dossier de demande d'autorisation de travaux [Art. L.126-20 et L.183-14 du code de la construction et de l'habitation et arrêté du 8 décembre 2016 relatif aux modalités de constitution du dossier de demande d'autorisation de travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant]	3 exemplaires du dossier spécifique + 1 exemplaire supplémentaire si l'avis ou l'accord est requis de l'autorité compétente dans le domaine de l'architecture et du patrimoine ou de l'architecte des Bâtiments de France
---	---



# ANNEXE

## Bordereau de dépôt des pièces jointes lorsque le projet comporte des démolitions

**Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande  
et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe**

### 1) Pièces obligatoires pour tous les dossiers :

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir uniquement dans le cadre d'une séance par voie papier
<input checked="" type="checkbox"/> A1. Un plan de masse des constructions à démolir ou s'il y a lieu à conserver [Art. R. 451-2 b) du code de l'urbanisme] <i>voir plan PC PI Sa</i>	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> A2. Une photographie du ou des bâtiments à démolir [Art. R. 451-2 c) du code de l'urbanisme] <i>voir dans notice de présentation</i>	1 exemplaire par dossier

### 2) Pièces à joindre selon la nature et/ou la situation du projet :

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir uniquement dans le cadre d'une séance par voie papier
<b>Si votre projet porte sur la démolition totale d'un bâtiment inscrit au titre des monuments historiques :</b>	
<input type="checkbox"/> A3. Une notice expliquant les raisons pour lesquelles la conservation du bâtiment ne peut plus être assurée [Art. R. 451-3 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> A4. Des photographies des façades et toitures du bâtiment et de ses dispositions intérieures [Art. R. 451-3 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet porte sur la démolition partielle d'un bâtiment inscrit au titre des monuments historiques :</b>	
<input type="checkbox"/> A5. Une notice expliquant les raisons pour lesquelles la conservation du bâtiment ne peut plus être assurée [Art. R. 451-3 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> A6. Des photographies des façades et toitures du bâtiment et de ses dispositions intérieures [Art. R. 451-3 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> A7. Le descriptif des moyens mis en œuvre pour éviter toute atteinte aux parties conservées du bâtiment [Art. R. 451-3 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet de démolition est situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques :</b>	
<input type="checkbox"/> A8. Le descriptif des moyens mis en œuvre pour éviter toute atteinte au patrimoine protégé [Art. R. 451-4 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier





## Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions pour les demandes de permis de construire et permis d'aménager

### Informations nécessaires en application de l'article R. 431-5 du code de l'urbanisme

Cette déclaration sert de base au calcul des impositions dont vous êtes éventuellement redevable au titre de votre projet. Remplissez soigneusement les cadres ci-dessous et n'oubliez pas de joindre le cas échéant les documents complémentaires figurant au cadre 4. Cela peut vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables. Conservez soigneusement les justificatifs afférents à vos déclarations. Ils pourront vous être demandés ultérieurement.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

PC ou PA    Dpt    Commune    Année    N° de dossier

#### 1 - Renseignements concernant les constructions ou les aménagements

##### 1.1 - Les lignes ci-dessous doivent être renseignées, quelle que soit la nature de la construction

Surface taxable (1) totale créée de la ou des construction(s), hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2bis) : .....m<sup>2</sup>

Surface taxable créée des parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale, ainsi que des locaux clos et couverts (2bis) à usage de stationnement non situés dans la verticalité du bâti : .....m<sup>2</sup>

Surface taxable créée des locaux clos et couverts (2 bis) à usage de stationnement situés dans la verticalité du bâti : .....m<sup>2</sup>

Surface taxable démolie de la (ou des) construction(s)<sup>20</sup> : .....m<sup>2</sup>

##### 1.2 - Destination des constructions et tableau des surfaces taxables (1)

###### 1.2.1 - Création de locaux destinés à l'habitation

Dont : *Logement de fonction pour le personnel d'entretien et sécurité*

		Nombre de logements créés	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert non situées dans la verticalité du bâti (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert situées dans la verticalité du bâti (2 bis)
Locaux à usage d'habitation principale et leurs annexes (2)	Ne bénéficiant pas de prêt aidé (3)	6	200	/	/
	Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS (4)				
	Bénéficiant d'un prêt à taux zéro (PTZ) (5)				
	Bénéficiant d'autres prêts aidés (PLUS, LES, PSLA, PLS, LLS) (6)				
Locaux à usage d'habitation secondaire et leurs annexes (2)					
Locaux à usage d'hébergement (7) et leurs annexes (2)	Ne bénéficiant pas de prêt aidé				
	Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS				
	Bénéficiant d'autres prêts aidés				
Nombre total de logements créés					

###### 1.2.2 - Extension (8) de l'habitation principale, création d'un bâtiment annexe à cette habitation ou d'un garage clos et couvert.

Pour la réalisation de ces travaux, bénéficiez-vous d'un prêt aidé (4)(5)(6) ?

Oui  Non  Si oui, lequel ?

Quelle est la surface taxable (1) existante ? .....m<sup>2</sup>

Quel est le nombre de logements existants ? .....

Quelle est la surface taxable démolie ? .....m<sup>2</sup>

##### 1.2.3 - Création ou extension de locaux non destinés à l'habitation

	Nombre créé	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert non situées dans la verticalité du bâti (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert situées dans la verticalité du bâti (2 bis)
Nombre de commerces de détail dont la surface de vente est inférieure à 400 m <sup>2</sup> (9)				
Total des surfaces créées, y compris les surfaces annexes				
Locaux industriels et artisanaux ainsi que leurs annexes ( <i>laboratoire</i> )		220	/	/
Maisons de santé mentionnées à l'article L. 6323-3 du code de la santé publique				
Entrepôts et hangars faisant l'objet d'une exploitation commerciale et non ouverts au public (10)				

<sup>20</sup> Information à compléter uniquement si le projet de démolition s'accompagne d'un agrandissement.

Dans les exploitations et coopératives agricoles : Surfaces de plancher des serres de production, des locaux destinés à abriter les récoltes, héberger les animaux, ranger et entretenir le matériel agricole, des locaux de production et de stockage des produits à usage agricole, des locaux de transformation et de conditionnement des produits provenant de l'exploitation (11)			
Dans les centres équestres : Surfaces de plancher affectées aux seules activités équestres (11)			
	<b>Surfaces créées</b>		
Parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale (12)			

### 1.3 – Autres éléments créés soumis à la taxe d'aménagement

Nombre de places de stationnement non couvertes ou non closes (13) : ..... 24 .....

Superficie du bassin intérieur ou extérieur de la piscine : ..... m<sup>2</sup>

Nombre d'emplacements de tentes, de caravanes et de résidences mobiles de loisirs : .....

Nombre d'emplacements pour les habitations légères de loisirs : .....

Nombre d'éoliennes dont la hauteur est supérieure à 12 m : .....

Superficie des panneaux photovoltaïques posés au sol : ..... m<sup>2</sup>

### 1.4 – Redevance d'archéologie préventive :

Votre projet affecte-t-il le sous-sol (terrassement(s), fondation(s), creusement, rabotage ou excavation) ?

Oui  Non

### 1.5 – Cas particuliers

Les travaux projetés sont-ils réalisés suite à des prescriptions résultant d'un Plan de Prévention des Risques naturels, technologiques ou miniers ?

Oui  Non

La construction projetée concerne-t-elle un immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques ?

Oui  Non

## 2- Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet :

Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir dans le cadre d'une seule et même voie papier
Si vous avez bénéficié d'un rescrit fiscal relatif à la taxe d'aménagement ou à la redevance d'archéologie préventive	
<input type="checkbox"/> F3. Le rescrit fiscal [R. 331-11-1 du code de l'urbanisme et/ou R. 524-11 du code du patrimoine]	1 exemplaire par dossier

## 3 - Documents pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables

Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir dans le cadre d'une saisine par voie papier
<b>Si vous pensez bénéficier d'une exonération prévue à l'article L. 331-7 1° du code de l'urbanisme, selon les cas :</b>	
<input type="checkbox"/> F4. Le statut de l'établissement public (à caractère industriel et commercial ou administratif)	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> F5. Les statuts de l'association et le justificatif de la gestion désintéressée au sens de l'article 206 1 bis 1er alinéa du code général des impôts	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 4° (opération d'intérêt national) du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> F6. L'attestation de l'aménageur certifiant que ce dernier a réalisé ou réalisera l'intégralité des travaux mis à sa charge (articles R. 331-5 et R. 431-23-1 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 6° (projet urbain partenarial) du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> F7. Copie de la convention de projet urbain partenarial (article R. 431-23-2 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si vous faites une reconstruction suite à une destruction ou suite à une démolition ou suite à un sinistre et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 8° du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> F8. La justification de la date de la destruction, de la démolition ou du sinistre	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> F9. En cas de sinistre, l'attestation de l'assureur, certifiant que les indemnités versées en réparation des dommages ne comprennent pas le montant des taxes d'urbanisme	1 exemplaire par dossier
Si votre projet affecte le sous-sol et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 524-6 du code du patrimoine (14) :	
<input type="checkbox"/> F10. L'attestation de paiement d'une redevance d'archéologie préventive au titre de la réalisation d'un diagnostic suite une demande volontaire de fouilles, ou au titre de la loi du 1 <sup>er</sup> août 2003	1 exemplaire par dossier

## 4 - Autres renseignements

(Informations complémentaires et justificatifs éventuels (notamment l'attestation bancaire au prêt à taux zéro, si la collectivité a délibéré l'exonération facultative correspondante) pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables)

Si à échéance de vos taxes vous n'habitez plus à l'adresse figurant sur la demande d'autorisation, merci de renseigner l'adresse d'envoi des titres de perception

Nouvelle adresse : Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : \_\_\_\_\_

Lieu-dit : \_\_\_\_\_ Localité : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

Si le déclarant habite à l'étranger : Pays : \_\_\_\_\_ Division territoriale : \_\_\_\_\_

Date

8 décembre 2022

Nom et Signature du déclarant

R. Folven VAN PANTIE

SCI du Bois d'Ageux  
14 rue Edison  
BP 152  
62103 Calais cedex  
RCS 844 406 942 Boulogne sur M.

Le 8 décembre 2022

**Bruno  
FERRY-WILCZEK**

Architecte D.P.L.G.

Urbaniste de l'Ecole  
Nationale des Ponts  
& Chaussées

ADHERANT A UNE COMPAGNIE MEMBRE DE LA F.N.C.E.J  
EXPERT DE JUSTICE

Commissaire enquêteur en Ile-de-France

**SELARL Cabinet  
Ferry-Wilczek**

10, rue Madeleine  
92160 Antony

Tel 01 40 96 81 00  
Port 06 60 66 81 00  
[bruno.ferry-wilczek@orange.fr](mailto:bruno.ferry-wilczek@orange.fr)

Ordre des architectes  
S11420 - idf S02350

Assurance MAF  
256461/M/10

Identification SIRET  
494 706 740 00011

Code APE N° 742 A

RCS Nanterre  
2007/12918

**Dossier de permis de construire**  
**Propriétaire : « SCI du Bois d'Ageux »**  
**Cadastre : feuille H, parcelles 274 et 348**  
**Adresse : rue de la Ruelle**

Monsieur le Maire,

Au nom du propriétaire, la « SCI du Bois d'Ageux », je vous communique le dossier de demande de permis de construire relatif à la reconfiguration de l'entrée, de l'accueil et des activités non industrielles du site exploité par le Groupe Vessière.

Le projet est principalement implanté sur la parcelle H274 acquise récemment par la SCI de façon à étendre la propriété initiale. L'angle de l'extension du bâtiment empiète toutefois légèrement (125 m<sup>2</sup> env.) sur la parcelle H348 qui constitue l'emprise historique du site industriel, classé ICPE (installation classée pour la protection de l'environnement).

Cette usine du Groupe Vessière constitue un des tous premiers fleurons européens en matière de recyclage de câbles électriques visant à en séparer les constituants métalliques, principalement le cuivre, le laiton et l'aluminium et le plomb.

Pour ce faire, de considérables investissements ont été effectués sur l'outil industriel depuis 2019, visant à atteindre la plus grande pureté possible des métaux extraits, de façon à assurer leur meilleure valorisation possible, gage de la pérennité et du développement du site.

Toutefois, tout à cet effort industriel, le Groupe Vessière n'avait jusqu'ici pas entrepris de modernisation des autres fonctions du site, pourtant tout aussi nécessaires car leur organisation n'est plus en adéquation avec l'outil industriel.

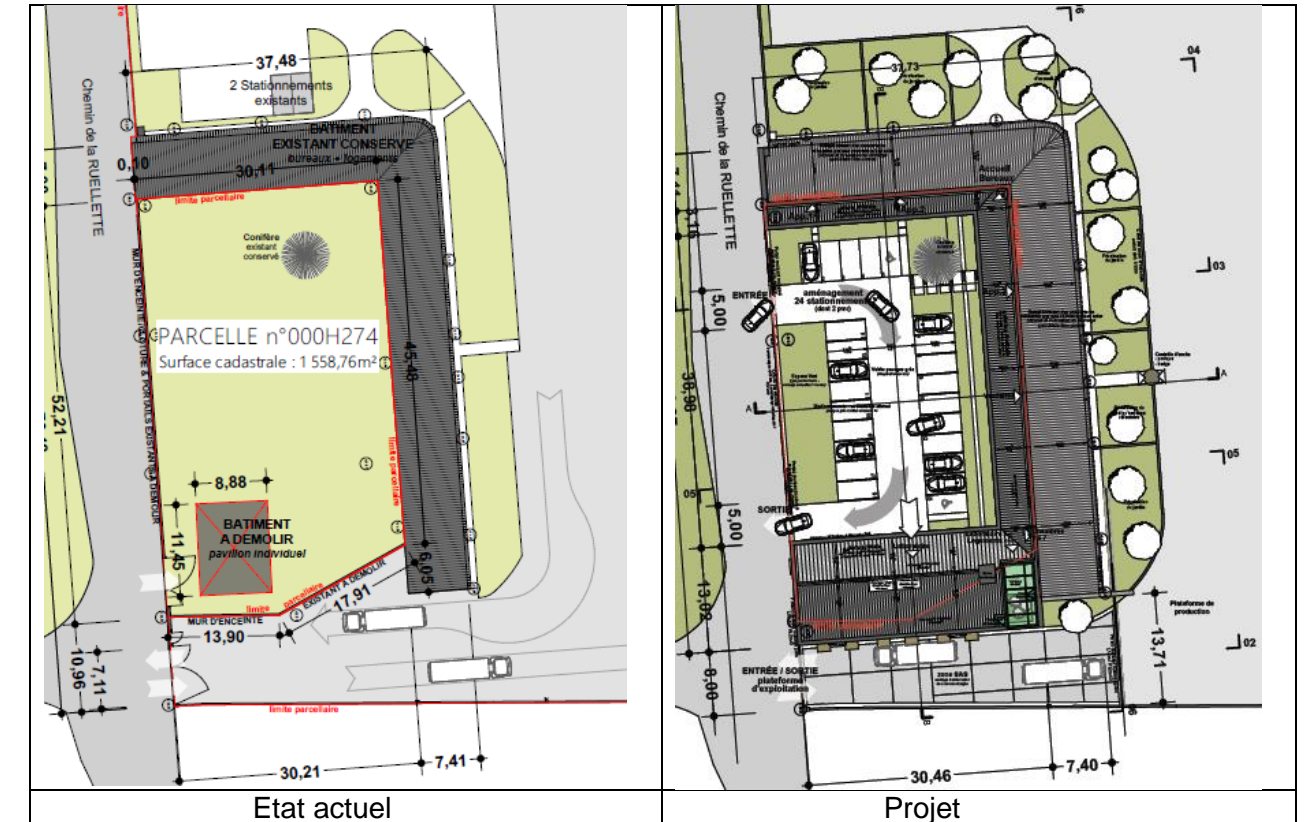


Plan de masse

**M. le Maire**  
**Hôtel de Ville**  
**60126 Longueil-Sainte-Marie**

Désormais que la parcelle H274 a été acquise, le présent projet d'extension du bâtiment administratif vise à combler cette lacune en organisant :

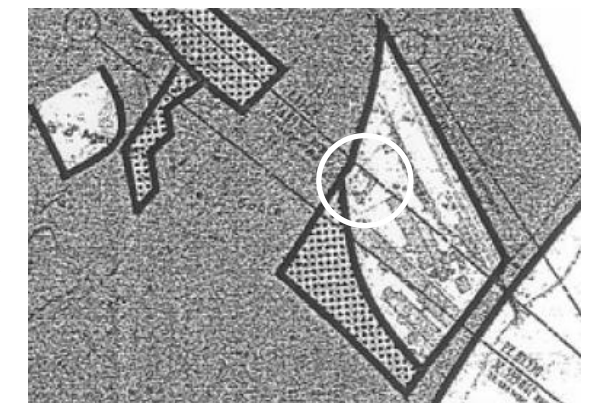
- une séparation des flux des divers types de véhicules,
- un meilleur accueil du personnel et des visiteurs, séparé des mouvements de camions et engins internes au site,
- un laboratoire d'analyse de la pureté des métaux.



A noter que le site ne se situe pas dans le périmètre du PPRI du fait que l'ensemble de la zone d'activités en est exclu.

Toutefois et par précaution :

- le plancher du rez-de-chaussée de l'extension du bâtiment est positionné au-dessus du niveau des plus hautes eaux connues du PPRI,
- un vide sanitaire est localisé sous ce plancher de façon à assurer la compensation du volume d'expansion des crues.



Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à mes salutations les plus respectueuses.

Bruno Ferry-Wilczek





# DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

---

## GROUPE VESSIÈRE | REAMENAGEMENT DE L'ENTREE DE SITE

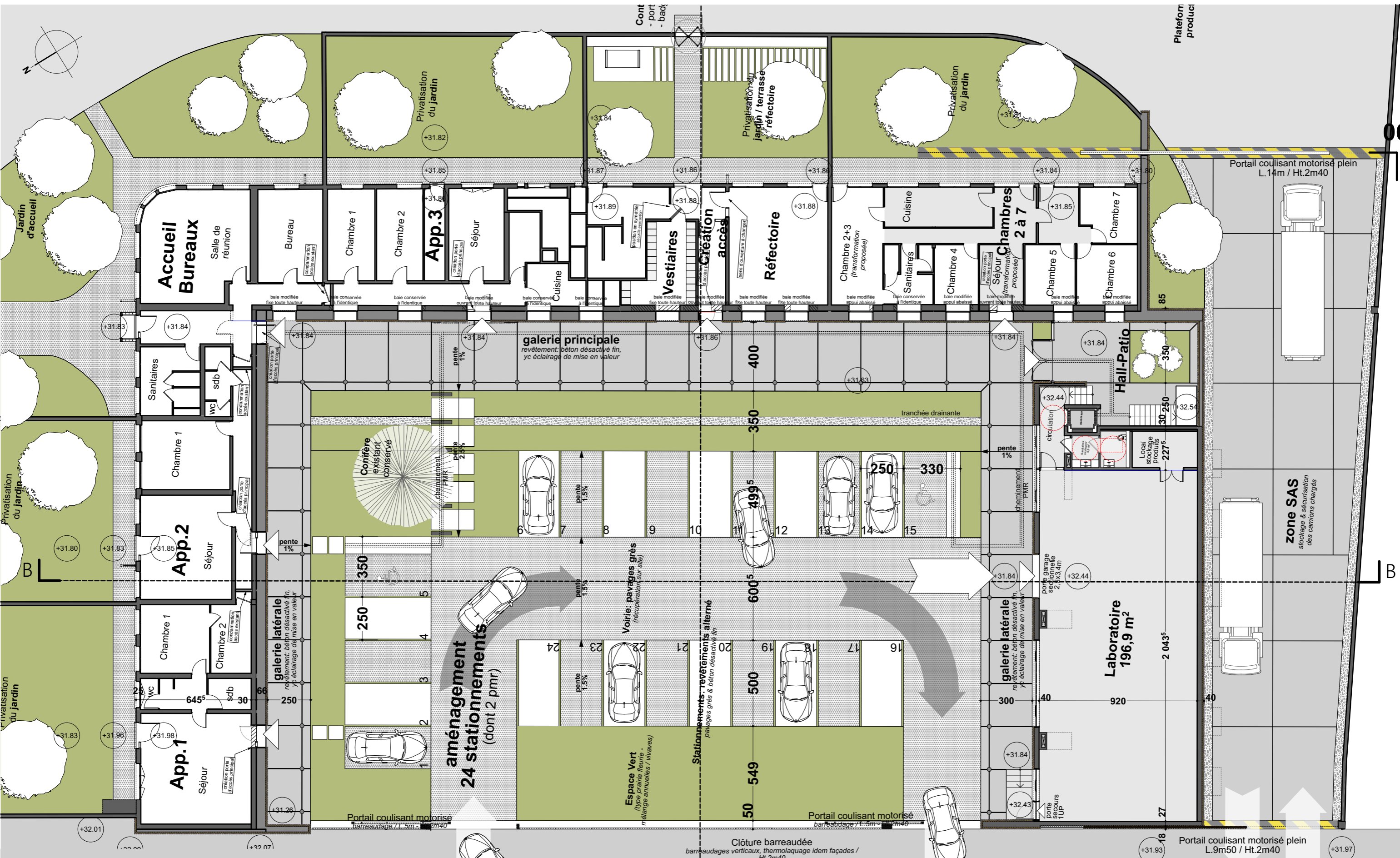
Bois d'Ageux  
**60126 LONGUEIL-SAINTE-MARIE**

**06/12/2022**



Maitre d'ouvrage :  
**GROUPE VESSIÈRE**  
Bois d'Ageux  
60126 LONGUEIL-SAINTE-MARIE

Maitre d'oeuvre :  
**Cabinet d'Architecture  
Bruno FERRY-WILCZEK**  
10, Rue Madeleine - 92160 ANTONY  
SIREN 494706740 / SIRET 49470674000011  
Tél : 06.60.66.81.00 / Mail. bruno.ferry-wilczek@orange.fr



Chemin de la RUELLETTE

**PLANS / rdc**

ENTRÉE

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE		MAITRE D'OUVRAGE	
OPERATION		GROUPE VESSIERE   REAMENAGEMENT DE L'ENTREE DE SITE	
Page n°		Bois d'Ageux 60126 LONGUEIL-SAINT-MARIE	
Annexe.1		MAITRE D'OEUVRE	
ÉCHELLE		Cabinet d'Architecture Bruno FERRY-WILCZEK	
DATE DE CREATION		10, Rue Madeleine - 92160 ANTONY	
PIÈCES COMPLÉMENTAIRES		SIREN 494706740 / SIRET 49470674000011 tél. 06.60.66.81.00 / mail. bruno.ferry-wilczek@orange.fr	
Plan niveau RDC - EXISTANT/PROJET		1:200	
ADRESSE DU PROJET		Bois d'Ageux 60126 LONGUEIL-SAINT-MARIE	



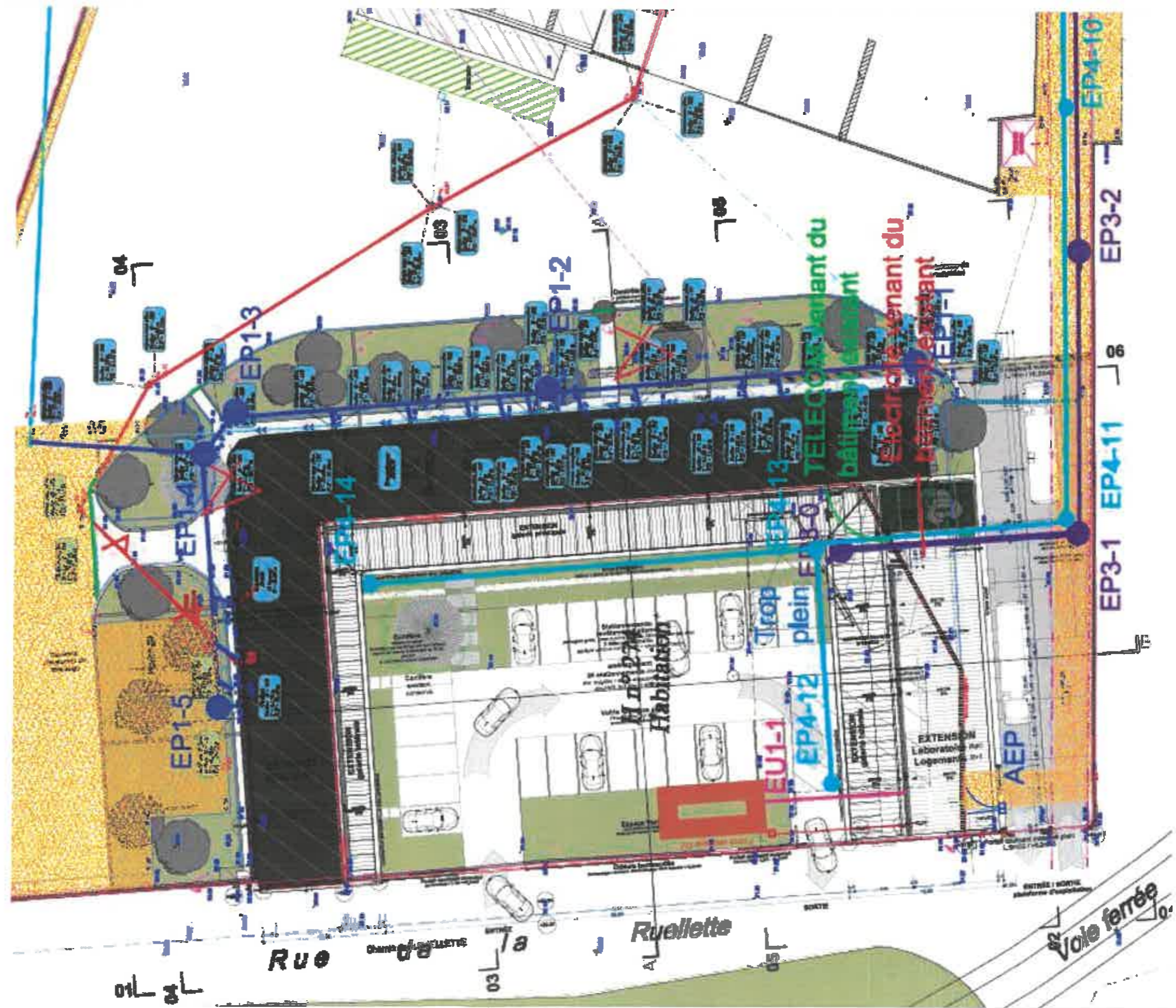
Chemin de la RUELLETTE

PLANS / r+1

ENTRÉE

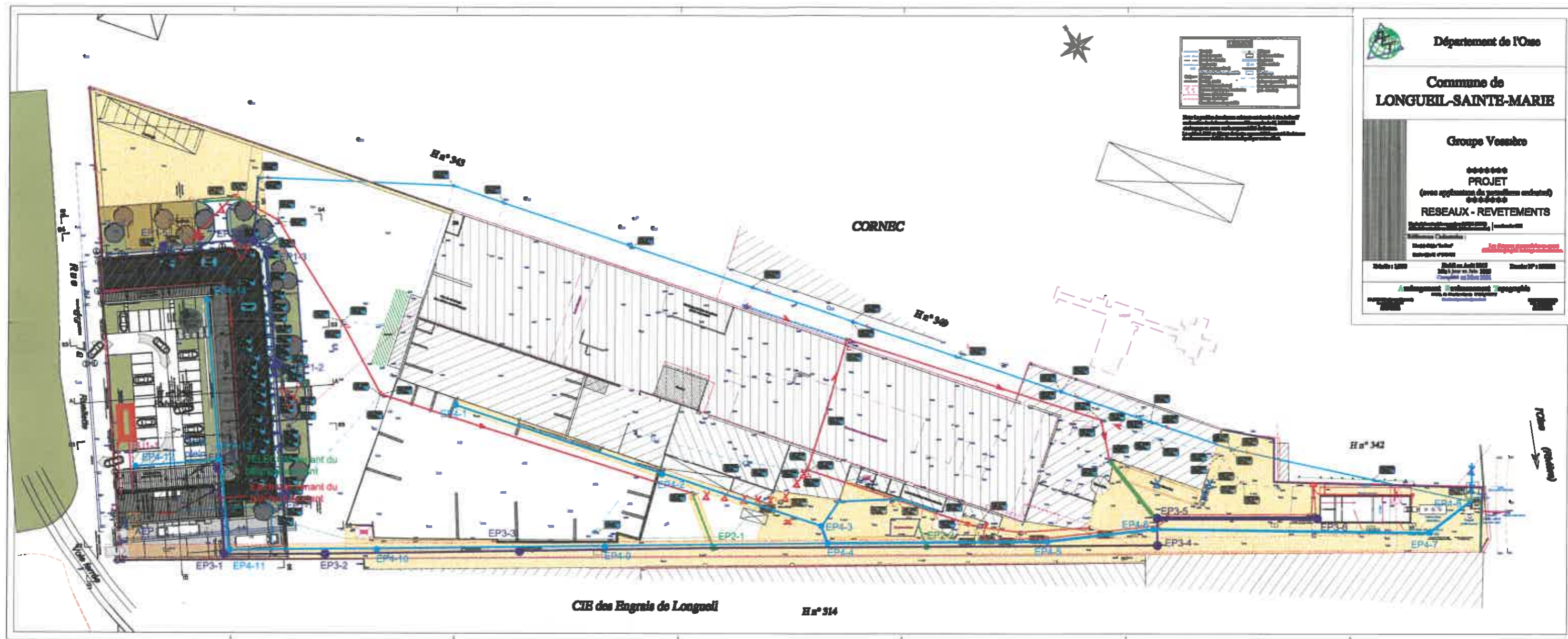
<p>DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE</p> <p>OPERATION GROUPE VESSIÈRE   REAMENAGEMENT DE L'ENTREE DE SITE          Requalification de la façade d'entrée &amp; des extérieurs</p>		<p>MAITRE D'OUVRAGE</p> <p>GROUPE VESSIÈRE          Bois d'Ageux          60126 LONGUEIL-SAINTE-MARIE</p>
<p>Page n°</p> <p>Annexe.2</p>	<p>Plan niveau R+1 - EXISTANT/PROJET</p> <p>ÉCHELLE 1:200</p> <p>DATE DE CREATION 06/12/2022</p> <p>PIÈCES COMPLÉMENTAIRES</p>	<p>MAITRE D'OEUVRE</p> <p>Cabinet d'Architecture          Bruno FERRY-WILCZEK          10, Rue Madeleine - 92160 ANTONY          SIREN 494706740 / SIRET 49470674000011          tél. 06.60.66.81.00 / mail. bruno.ferry-wilczek@orange.fr</p>
<p>ADRESSE DU PROJET</p> <p>Bois d'Ageux          60126 LONGUEIL-SAINTE-MARIE</p>		





# PLAN VRD / projet de mise aux normes

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE		MAITRE D'OUVRAGE	
OPERATION	GRUPE VESSIERE   REAMENAGEMENT DE L'ENTREE DE SITE Requalification de la façade d'entrée & des extérieurs	GRUPE VESSIERE Bois d'Ageux 80128 LONGUEIL-SAINTE-MARIE	
Page n°	Plan réseaux, mise aux normes / projet	MAITRE D'OEUVRE	
Annexe.3	ÉCHELLE	Cabinet d'Architecture Bruno FERRY-WILCZEK	
	DATE DE CREATION 08/12/2022	10, Rue Madeline - 82160 ANTONY SIREN 494708740 / SIRET 49470874000011 tel. 01.65.00.01.08 / mail. bruno.ferry-wilczek@orange.fr	
	PIÈCES COMPLÉMENTAIRES	ADRESSE DU PROJET Bois d'Ageux 80128 LONGUEIL-SAINTE-MARIE	



Le plan représente l'ensemble des travaux prévus sur le site.

La nouvelle construction n'est concernée que par les réseaux EP3, EP4, EU1, les télécom et l'électricité.

La desserte du nouveau bâtiment par l'électricité se fera à l'aide de gaine TPC passant du bâtiment d'habitation existant vers l'extension. Il en sera de même pour le réseau Télécom.

Les eaux usées sortent en un seul point de l'extension pour aller vers une fosse septique sur le point EU1-1. La fosse septique est la seule façon de récupérer les eaux usées, dans la mesure où il n'y a pas de réseau public d'EU à proximité. De plus, suivant le Plan de Prévention des Risques d'Inondation, il est interdit de mettre en place une microstation de traitement des eaux usées sur le site.

Pour l'eau pluviale, nous avons privilégié de faire deux réseaux distincts d'EP :

- Le premier réseau EP4 servira à récupérer les eaux de toitures pour les évacuer sans traitement vers l'Oise.
- Le deuxième réseaux EP3 servira à reprendre les eaux de voirie du futur parking. En sachant que nous avons prévu une noue infiltrante sur la longueur du parking, le trop plein de cette nous s'évacuera dans la canalisation. Cette canalisation servira sur l'autre partie du site à récupérer toutes les eaux de voirie du passage pompier.

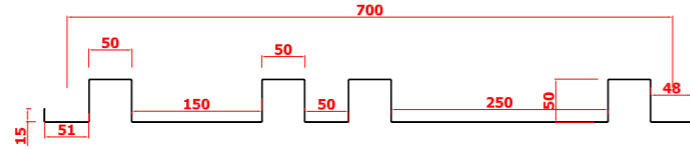
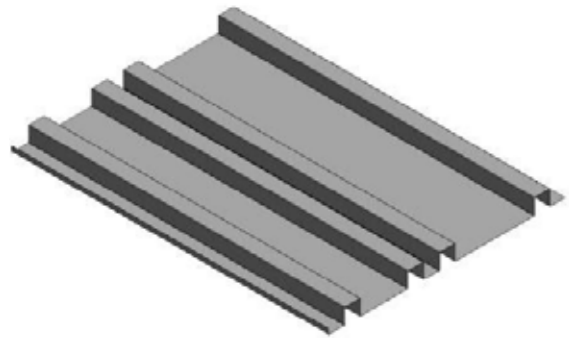
Enfin, le branchement actuel d'alimentation en eau potable existant est conservé.

# NOTE TECHNIQUE / VRD & gestion EP

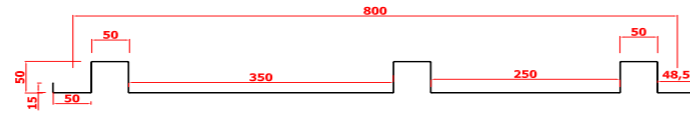
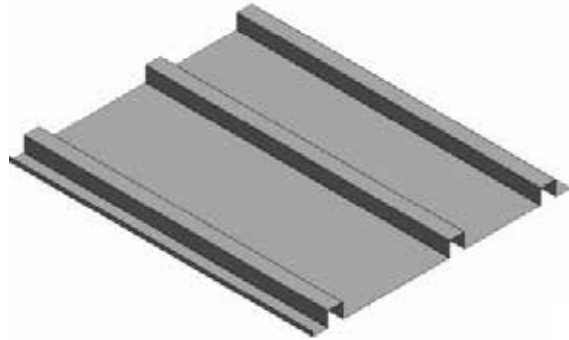
DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE		MAITRE D'OUVRAGE	
OPERATION	GRUPE VESSIERE   REAMENAGEMENT DE L'ENTREE DE SITE Requalification de la façade d'entrée & des extérieurs	GRUPE VESSIERE Bois d'Ageux 60126 LONGUEIL-SAINTE-MARIE	
Page n°	Note de gestion des EP & solution compensatoire	MAITRE D'OEUVRE	
Annexe.4	ÉCHELLE	Cabinet d'Architecture Bruno FERRY-WILCZEK	
	DATE DE CREATION 08/12/2022	10, Rue Madeline - 92100 ANTONY 01 47 08 74 70 / 01 47 08 74 00 11 M. 01.01.00.01.00 / net.bruno.ferry-wilczek@grupe.fr	
	PIÈCES COMPLÉMENTAIRES	ADRESSE DU PROJET Bois d'Ageux 60126 LONGUEIL-SAINTE-MARIE	

# Gamme Creneo 50 : profondeurs d'ondes de 50 mm

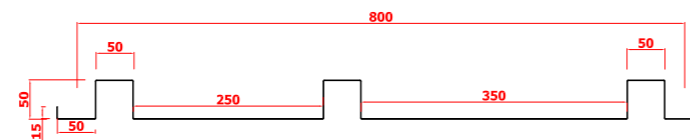
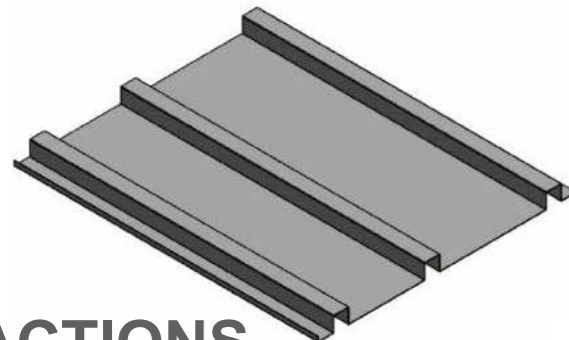
Creneo 50K



Creneo 50L



Creneo 50M



## ACTIONS

la création de la galerie-vitrine, comme son nom l'indique, requiert une attention toute particulière pour son traitement. Les façades, leur matérialité, leur rythme vont à eux-seuls compter pour beaucoup dans le changement d'image du site. Il est de ce fait impératif que ces façades parlent à la fois du savoir faire de l'entreprise : le métal, autant qu'elles s'appliquent à mettre en valeur le matériau.

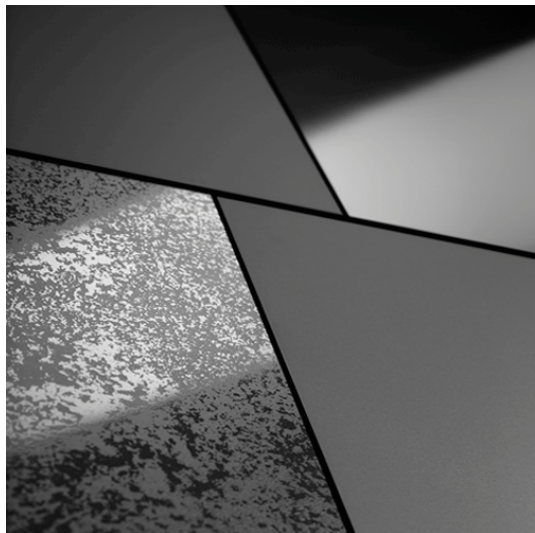
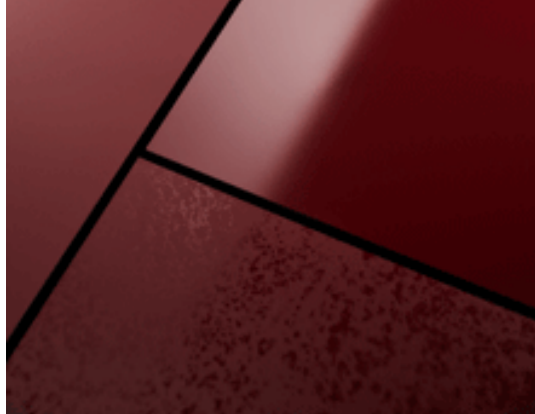
Dans ce sens nous préconisons de jouer la carte des contrastes entre des parties plus lisses (zone d'enseigne notamment) et d'autres plus texturées. Ajouter à cette composition plastique des variations de couleurs faisant vibrer les façades les rendrait plus vivantes et, à la double condition de beaucoup de sobriété dans les détails et d'une mise en oeuvre très soignées, l'ensemble assurerait une bonne durabilité tant technique qu'esthétique.

Le fabricant Arcelormittal, s'il ne présente pas au catalogue les teintes en accord avec les gammes Trespa retenues, propose, sur la base des surfaces au projet, de créer la teinte souhaitée dans son laboratoire.

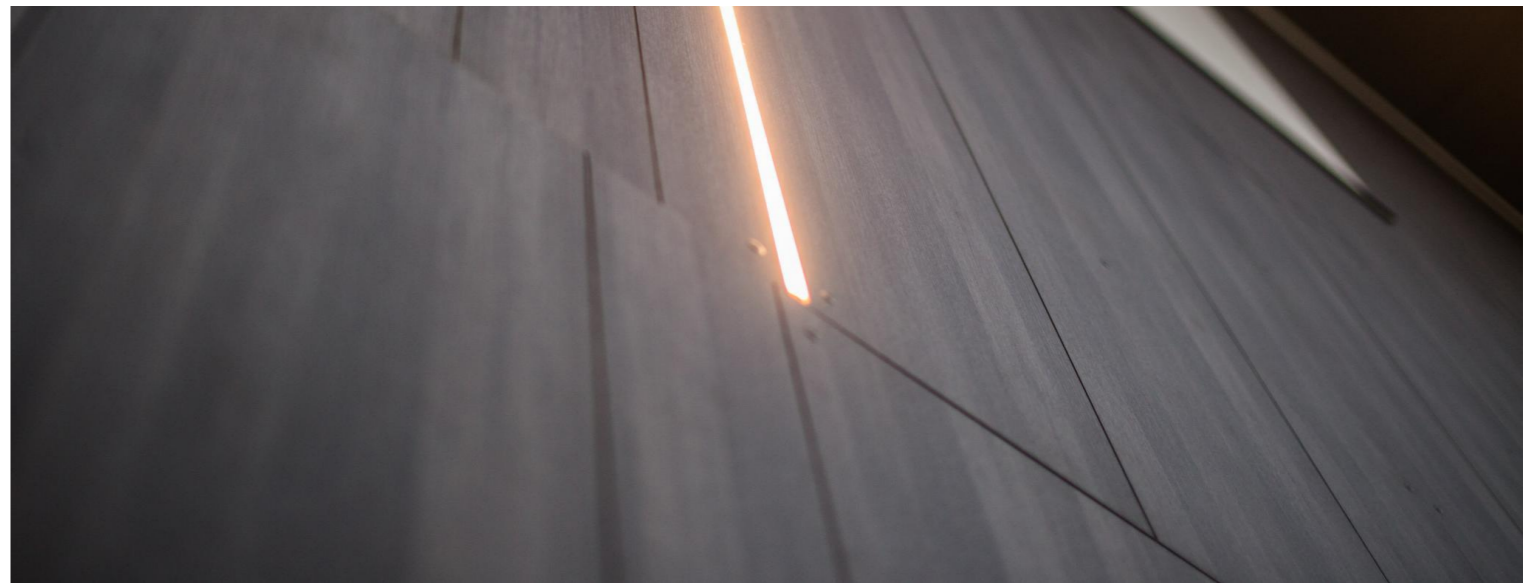
Référence présentée : cinéma Jean-Claude Carrière, Bédarieux (34) par l'agence A+ Architecture

# PRODUITS / les Bardages rythmés

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE		MAITRE D'OUVRAGE	
OPERATION	GRUPE VESSIÈRE   REAMENAGEMENT DE L'ENTREE DE SITE Requalification de la façade d'entrée & des extérieurs	GRUPE VESSIÈRE Bois d'Ageux 60126 LONGUEIL-SAINTE-MARIE	
Page n°	REFERENCE PRODUIT / BARDAGE BAS	MAITRE D'OEUVRE	
Annexe.5	ÉCHELLE 1:1,58, 1:1,03, 1:1	Cabinet d'Architecture Bruno FERRY-WILCZEK	
	DATE DE CREATION 06/12/2022	10, Rue Madeleine - 92160 ANTONY SIREN 494706740 / SIRET 49470674000011 tél. 06.60.66.81.00 / mail. bruno.ferry-wilczek@orange.fr	
	PIÈCES COMPLÉMENTAIRES	ADRESSE DU PROJET Bois d'Ageux 60126 LONGUEIL-SAINTE-MARIE	



**Parement de façade type TRESPA Meteor**  
 une multitude d'harmonisations possibles ; entre textures  
 et coloris disponibles, associé à des faisabilités  
 dimensionnelles de 1800 à plus de 4000mm, c'est un  
 panneau d'extérieur qui permet un riche travail de  
 calepinage et des finitions parfaites.

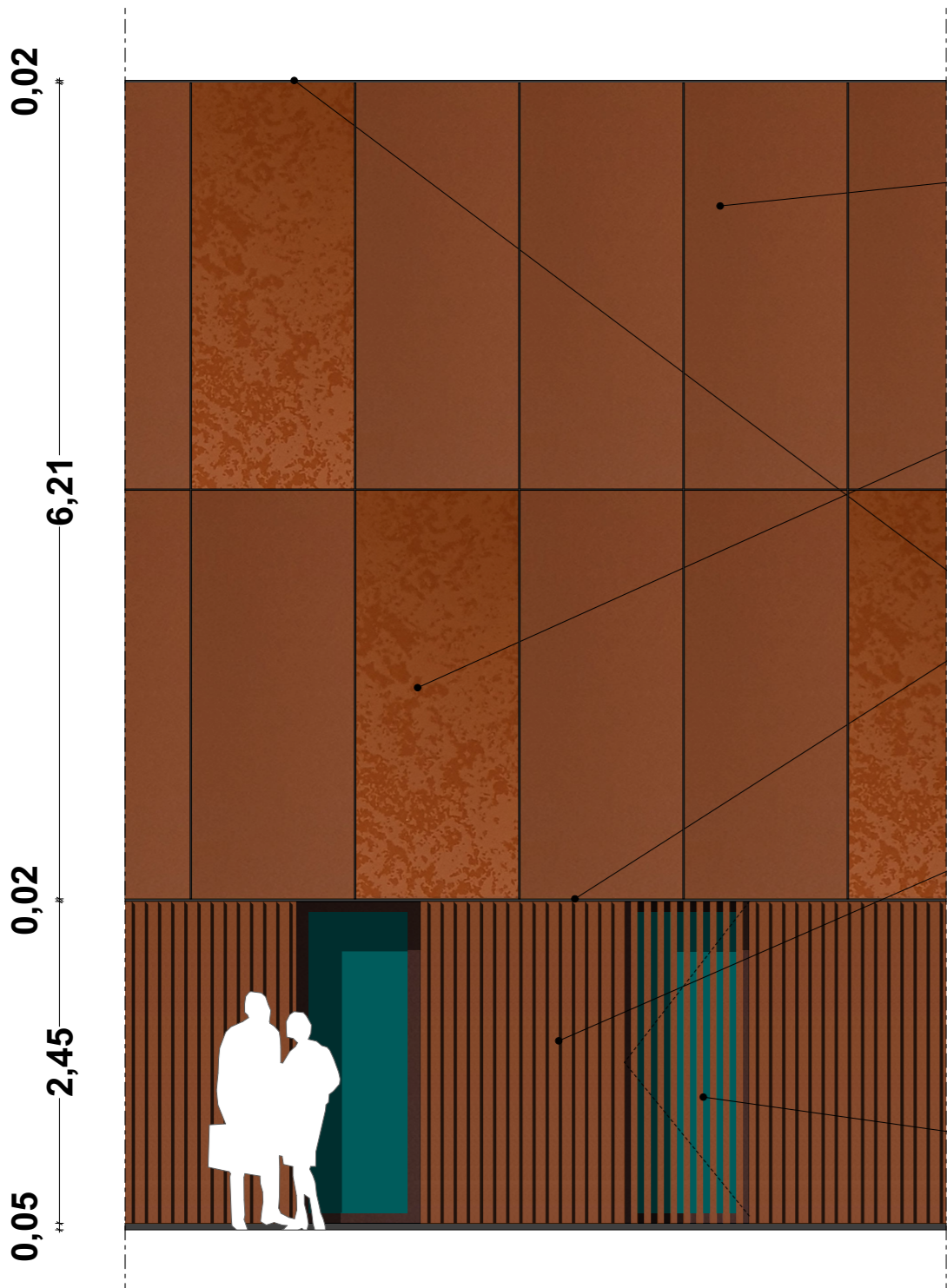


## ACTIONS

la création de la galerie-vitrine, comme son nom l'indique, requiert une attention toute particulière pour son traitement. Les façades, leur matérialité, leur rythme vont à eux-seuls compter pour beaucoup dans le changement d'image du site. Il est de ce fait impératif que ces façades parlent à la fois du savoir faire de l'entreprise : le métal, autant qu'elles s'appliquent à mettre en valeur le matériau.  
 Dans ce sens nous préconisons de jouer la carte des contrastes entre des parties plus lisses (zone d'enseigne notamment) et d'autres plus texturées. Ajouter à cette composition plastique des variations de couleurs faisant vibrer les façades les rendrait plus vivantes et, à la double condition de beaucoup de sobriété dans les détails et d'une mise en oeuvre très soignées, l'ensemble assurerait une bonne durabilité tant technique qu'esthétique.

## PRODUITS / *les Bardages 'lisses'*

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE		MAITRE D'OUVRAGE
OPERATION	GRUPE VESSIERE   REAMENAGEMENT DE L'ENTREE DE SITE Requalification de la façade d'entrée & des extérieurs	GRUPE VESSIERE Bois d'Ageux 60126 LONGUEIL-SAINTE-MARIE
Page n°	REFERENCE PRODUIT / BARDAGE HAUT	MAITRE D'OEUVRE
Annexe.6	ÉCH. 1:1,05, 1:1,10, 1:2,52, 1:2,04, 1:1, 1:2,71	<b>Cabinet d'Architecture</b> <b>Bruno FERRY-WILCZEK</b> 10, Rue Madeleine - 92160 ANTONY SIREN 494706740 / SIRET 49470674000011 tél. 06.60.66.81.00 / mail. bruno.ferry-wilczek@orange.fr
	DATE DE CREATION 06/12/2022	ADRESSE DU PROJET
	PIÈCES COMPLÉMENTAIRES	Bois d'Ageux 60126 LONGUEIL-SAINTE-MARIE



**Panneaux stratifiés  
décoratifs, type Trespa  
Meteon PERSIAN COPPER  
LM1055 finition diffuse  
ép.8/12mm**

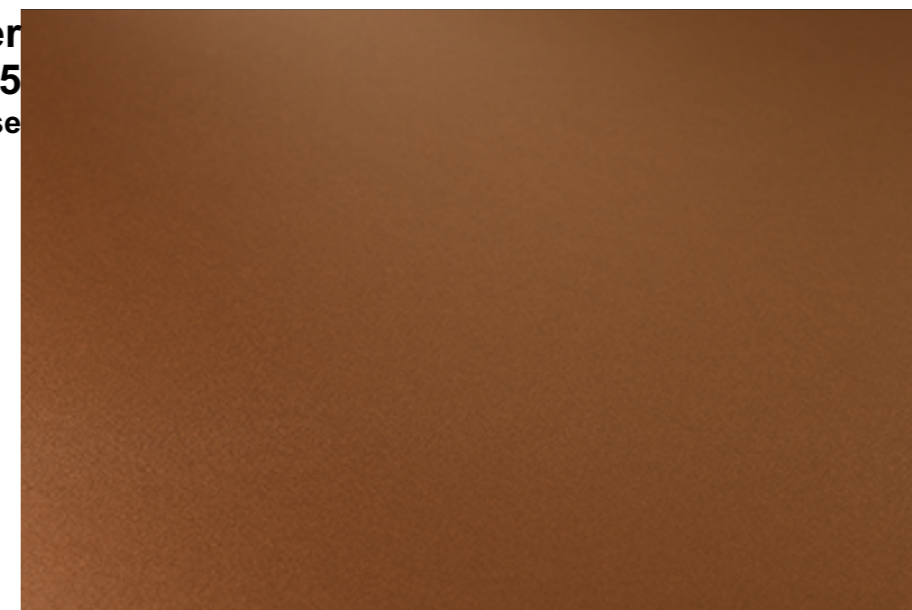
**Panneaux stratifiés  
décoratifs, type Trespa  
Meteon PERSIAN COPPER  
LM1055 finition oblique  
ép.8/12mm**

**Joint creux 50mm**  
*profil métallique de finition U*  
*\* coloris proposé : gris anthracite*

**Parement de façade métal-  
lique nervuré prélaqué,  
Arcelor Mittal Creneo 50**  
*nervures de section carré  
50mm, régulières et aléatoires  
déclinables, finition unie mat  
façon PERSIAN COPPER*

**Volets amovibles ou fixes  
devant les baies**  
*protection sécurité + solaire,  
tube métallique prélaqué carré  
50mm sur chassis*

**1/ Persian Copper  
LM 1055**  
*finition diffuse*



**2/ Persian Copper  
LM 1055**  
*finition oblique*



## ACTIONS

en rapport avec les matériaux traités par le Groupe Vessière dans le cadre de son activités, les tonalités retenues pour habiller et animer les façades sont les suivantes à l'intérieur du nuancier TRESPA :

- 1/ LM1055\_Lumen\_Metallics\_Persian Copper\_finition diffuse
- 2/ LM1055\_Lumen\_Metallics\_Persian Copper\_finition oblique

*\* les teintes représentées ci-contre étant relativement peu fidèles, il est recommandé de mettre en relation les présentes représentations avec les échantillons du fabricant en format 21/21cm (à disposition sur demande).*

## NOTA BENE /

*la perception des teintes et finitions de la gamme Trespa METEON Lumen varie sous la lumière ambiante et le point de vue de l'observateur*

**FAÇADES /** *composition : 4 scénario au choix*

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE		MAITRE D'OUVRAGE	
OPERATION		GROUPE VESSIÈRE   REAMENAGEMENT DE L'ENTREE DE SITE	
Requalification de la façade d'entrée & des extérieurs		GROUPE VESSIÈRE Bois d'Ageux 60126 LONGUEIL-SAINTE-MARIE	
Page n°	FACADES, composition / projet	MAITRE D'OEUVRE	
Annexe.7	ÉCHELLE	2:1, 1:50	<b>Cabinet d'Architecture Bruno FERRY-WILCZEK</b> 10, Rue Madeleine - 92160 ANTONY SIREN 494706740 / SIRET 49470674000011 tél. 06.60.66.81.00 / mail. bruno.ferry-wilczek@orange.fr
	DATE DE CREATION	06/12/2022	
	PIÈCES COMPLÉMENTAIRES	ADRESSE DU PROJET	
		Bois d'Ageux	60126 LONGUEIL-SAINTE-MARIE

# LISTE DES PIÈCES LIÉES À LA DEMANDE

## Cerfa

Formulaire N°13406\*06

PCMI.1	Plan de situation et Plan cadastral
PCMI.2a	Plan de masse / existant
PCMI.2b	Plan de masse / projet
PCMI.3a	Coupe transversale / existant-projet
PCMI.3b	Coupe longitudinale / existant-projet
PCMI.4	Note de présentation du projet
PCMI.5a	Plan de toiture / existant
PCMI.5b	Plan de toiture / projet
PCMI.5c	Façade OUEST (principale) / existant-projet
PCMI.5d	Façade NORD, extension Sud / existant-projet
PCMI.5e	Façade SUD, extension Sud / existant-projet
PCMI.5f	Façade EST / existant-projet
PCMI.5g	Façade NORD / existant-projet
PCMI.5h	Façade SUD, extension Nord / existant-projet
PCMI.6a	Insertion du projet dans son environnement - Vue A
PCMI.6b	Insertion du projet dans son environnement - Vue B
PCMI.7	Photographies de l'environnement proche
PCMI.8	Photographies du paysage lointain
PCMI.16-1a	Formulaire d'attestation prise en compte RT2012 (tertiaire)
PCMI.16-1b	Formulaire d'attestation prise en compte RE2020 (log.collectif)
PCMI.39-40	Notice d'Accessibilité & de Sécurité

## ANNEXES

Annexe.1	Plan niveau RDC / projet
Annexe.2	Plan niveau R+1 / projet
Annexe.3	Plan des réseaux, mise aux normes / projet
Annexe.4	VRD / Note de gestion des EP & solution compensatoire
Annexe.5	Référence produit / bardage bas
Annexe.6	Référence produit / bardage haut
Annexe.7	Façades, composition / projet

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE		MAITRE D'OUVRAGE	
OPERATION		GROUPE VESSIÈRE   REAMENAGEMENT DE L'ENTREE DE SITE	
Requalification de la façade d'entrée & des extérieurs		GROUPE VESSIÈRE Bois d'Ageux 60126 LONGUEIL-SAINT-MARIE	
Page n°	Liste des pièces	MAITRE D'OEUVRE	
PCMI.0	ÉCHELLE	Cabinet d'Architecture Bruno FERRY-WILCZEK	
	DATE DE CREATION	10, Rue Madeleine - 92160 ANTONY	
	PIÈCES COMPLÉMENTAIRES	SIREN 494706740 / SIRET 49470674000011 tél. 06.60.66.81.00 / mail. bruno.ferry-wilczek@orange.fr	
		Bois d'Ageux 60126 LONGUEIL-SAINT-MARIE	

**Formulaire d'attestation de la prise en compte de la  
réglementation thermique au dépôt de la demande de  
permis de construire**  
*(uniquement dans le cas d'une opération dont  
la date de dépôt de PC est supérieure ou égale au 1/1/2015)*

Formulaire d'attestation de la prise en compte de la réglementation thermique au dépôt de la demande de permis de construire

Je soussigné : GROUPE VESSIERE

représentant de la société GROUPE VESSIERE

situé à :

Adresse	1 Rue Pasteur Prolongee		
Code postal	94400	Localité	Vitry-sur-Seine

Agissant en qualité de maître d'ouvrage ou de maître d'œuvre(\*), si le maître d'ouvrage lui a confié une mission de conception de l'opération de construction suivante :

Construction d'un bâtiment tertiaire et de logements - GROUPE VESSIERE

Située à :

Adresse	Rue du Bois d'Ageux		
Code postal	60126	Localité	Longueil-Sainte-Marie

Référence(s) cadastrale(s) : 000H0274;000H0348

Coordonnées du maître d'œuvre (optionnel) :-

Adresse	-		
Code postal	-	Localité	-

Atteste que :

Selon les prescriptions de l'article L. 111-9 du code de la construction et de l'habitation, au moment du dépôt de permis de construire :

- Disposition 1 : L'opération de construction suscitée a fait l'objet d'une étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie (bâtiment de plus de 1000 m<sup>2</sup>)
- Disposition 2 : L'opération de construction suscitée prend en compte la réglementation thermique.

Les éléments ci-après apportent les précisions nécessaires à la justification des dispositions 1 et 2.

(\* ) Au sens du présent document, par maître d'œuvre, on entend : architecte, bureau d'études thermiques, promoteur ou constructeur.

2/3

7ce40dc58e6a66d90148f2a6bc3d6780 - V3.95

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE		MAITRE D'OUVRAGE	
OPERATION		GROUPE VESSIERE	
GROUPE VESSIERE   REAMENAGEMENT DE L'ENTREE DE SITE		GROUPE VESSIERE	
Requalification de la façade d'entrée & des extérieurs		Bois d'Ageux	
		60126 LONGUEIL-SAINT-MARIE	
Page n°	Formulaire d'attestation prise en compte RT2012	MAITRE D'OEUVRE	
PCMI.16-	ÉCHELLE 1:1,05	Cabinet d'Architecture	
1a	DATE DE CREATION 06/12/2022	Bruno FERRY-WILCZEK	
	PIÈCES COMPLÉMENTAIRES	10, Rue Madeleine - 92160 ANTONY	
		SIREN 494706740 / SIRET 49470674000011	
		tél. 06.60.66.81.00 / mail. bruno.ferry-wilczek@orange.fr	
		60126 LONGUEIL-SAINT-MARIE	

**DISPOSITION 2 : REGLEMENTATION THERMIQUE**

**Chapitre 1 : Données administratives**

Surface du bâtiment

Valeur de la surface thermique au sens de la RT (S <sub>RT</sub> ) en m <sup>2</sup>	280.72
Valeur de la surface habitable (SHAB) en m <sup>2</sup> ( <i>maison individuelle ou accolée et bâtiment collectif d'habitation</i> )	0.00
Valeur de la S <sub>RT</sub> en m <sup>2</sup> du bâtiment existant ( <i>dans le cas des extensions ou surélévation</i> )	-

**Chapitre 2 : Exigences de résultat**

Besoin bioclimatique conventionnel

Bbio :	76.90	Bbio <sub>max</sub> :	90.00
Bbio ≤ Bbio <sub>max</sub> :			OUI

**Chapitre 4 : Energie renouvelable envisagée**

Capteurs solaires thermiques	NON
Bois énergie	NON
Panneaux solaires photovoltaïques	NON
Raccordement à un réseau de chaleur alimenté à plus de 50% par une énergie renouvelable ou de récupération	NON
Autres ( <i>préciser</i> )	NON

La personne ayant réalisé l'attestation :

Le : 19/10/2022

Signature :

7ce40dc58e6a66d90148f2a6bc3d6780 - V3.95

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE		MAITRE D'OUVRAGE	
OPERATION		GROUPE VESSIÈRE   REAMENAGEMENT DE L'ENTREE DE SITE	
Requalification de la façade d'entrée & des extérieurs		GROUPE VESSIÈRE Bois d'Ageux 60126 LONGUEIL-SAINTE-MARIE	
Page n°	Formulaire d'attestation prise en compte RT2012	MAITRE D'OEUVRE	
PCMI.16-1a	ÉCHELLE 1:1,05	Cabinet d'Architecture Bruno FERRY-WILCZEK	
DATE DE CREATION	06/12/2022	10, Rue Madeleine - 92160 ANTONY	
PIÈCES COMPLÉMENTAIRES	ADRESSE DU PROJET	SIREN 494706740 / SIRET 49470674000011 tél. 06.60.66.81.00 / mail. bruno.ferry-wilczek@orange.fr	
	Bois d'Ageux	60126 LONGUEIL-SAINTE-MARIE	



Dans le présent document, le terme « bâtiment » s'entend également comme « partie de bâtiment »

Je soussigné : **GROUPE VESSIERE**  
représentant de la société **GROUPE VESSIERE**, située à :

Adresse	<b>1 Rue Pasteur Prolongee</b>		
Code postal	<b>94400</b>	Localité	<b>Vitry-sur-Seine</b>

Agissant en qualité de maître d'ouvrage ou de maître d'œuvre, si le maître d'ouvrage lui a confié une mission de conception de l'opération de construction suivante :

**Construction d'un bâtiment tertiaire et de logements - GROUPE VESSIERE**

située à :

Adresse	<b>Rue du Bois d'Ageux</b>		
Code postal	<b>60126</b>	Localité	<b>Longueil-Sainte-Marie</b>

Référence(s) cadastrale(s) : 000H00274 ; 000H00348

Atteste qu'au moment du dépôt de permis de construire :

- Disposition 1 : L'opération de construction sus-citée a fait l'objet d'une étude de faisabilité technique et économique des diverses solutions d'approvisionnement en énergie pour les bâtiments ou parties de bâtiments, définie à l'article R. 122-2-1 du code de la construction et de l'habitation
- Disposition 2 : L'opération de construction sus-citée prend en compte les exigences de performance énergétique et environnementale définie aux articles R. 172-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation (réglementation environnementale - RE2020).

Les éléments ci-après déclinés apportent les précisions nécessaires à la justification de la disposition 2.

## Bâtiment : Tertiaire Batiment collectif

### Chapitre 1 : Surface du bâtiment

Valeur de la surface de référence (S <sub>ref</sub> )	<b>183.10 m<sup>2</sup></b>
---	-----------------------------

### Chapitre 2 : Exigences globales

#### 1. Besoin bioclimatique conventionnel : coefficients Bbio et Bbio<sub>max</sub> en nombre de points

Bbio	<b>74.8</b>	Bbio <sub>max</sub>	<b>85.3</b>
Respect de l'exigence Bbio ≤ Bbio <sub>max</sub>			<b>OUI</b>

#### 2. Degrés-heures d'inconfort estival : coefficients DH et DH<sub>max</sub> en °C.h

Chacun des groupes du bâtiment doit respecter l'exigence Degrés-heures. La valeur du groupe de plus grande surface est indiquée ci-dessous.

Logements collectifs - zone non traversante			
DH	<b>596.2</b>	DH <sub>max</sub>	<b>1250</b>
Respect de l'exigence DH ≤ DH <sub>max</sub>			<b>OUI</b>

#### 3. Impact sur le changement climatique associé aux composants du bâtiment y compris le chantier de construction

Le maître d'ouvrage s'engage à être en mesure, après la déclaration d'ouverture du chantier, de justifier, à leur demande, aux agents de l'Etat habilités pour le contrôle des règles de construction, le respect de l'impact maximal sur le changement climatique associé aux composants du bâtiment, y compris le chantier de construction : IC <sub>construction</sub> ≤ IC <sub>construction_max</sub>	<b>OUI</b>
--	------------

### Chapitre 3 : Exigences par éléments

#### 1. Accès à l'éclairage naturel (bâtiment à usage d'habitation)

Respect de l'exigence d'accès à l'éclairage naturel	<b>OUI</b>
---	------------

#### 2. Vérification des systèmes de ventilation (bâtiment à usage d'habitation)

Le maître d'ouvrage s'engage à prendre en compte les exigences suivantes concernant les systèmes de ventilation : le système de ventilation du bâtiment sera vérifié et ses performances seront mesurées par une personne reconnue compétente par le ministre chargé de la construction	<b>OUI</b>
---	------------

Signataire : **GROUPE VESSIERE**

Le :

Signature :

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE		MAITRE D'OUVRAGE	
OPERATION		GROUPE VESSIERE   REAMENAGEMENT DE L'ENTREE DE SITE	
GROUPE VESSIERE   REAMENAGEMENT DE L'ENTREE DE SITE Requalification de la façade d'entrée & des extérieurs		GROUPE VESSIERE Bois d'Ageux 60126 LONGUEIL-SAINT-MARIE	
Page n°	Formulaire d'attestation prise en compte RE2020	MAITRE D'OEUVRE	
PCMI.16- 1b	ÉCHELLE 1:1,05	Cabinet d'Architecture Bruno FERRY-WILCZEK	
DATE DE CREATION	06/12/2022	10, Rue Madeleine - 92160 ANTONY	
PIÈCES COMPLÉMENTAIRES	ADRESSE DU PROJET	SIREN 494706740 / SIRET 49470674000011 tél. 06.60.66.81.00 / mail. bruno.ferry-wilczek@orange.fr	
	Bois d'Ageux 60126 LONGUEIL-SAINT-MARIE		

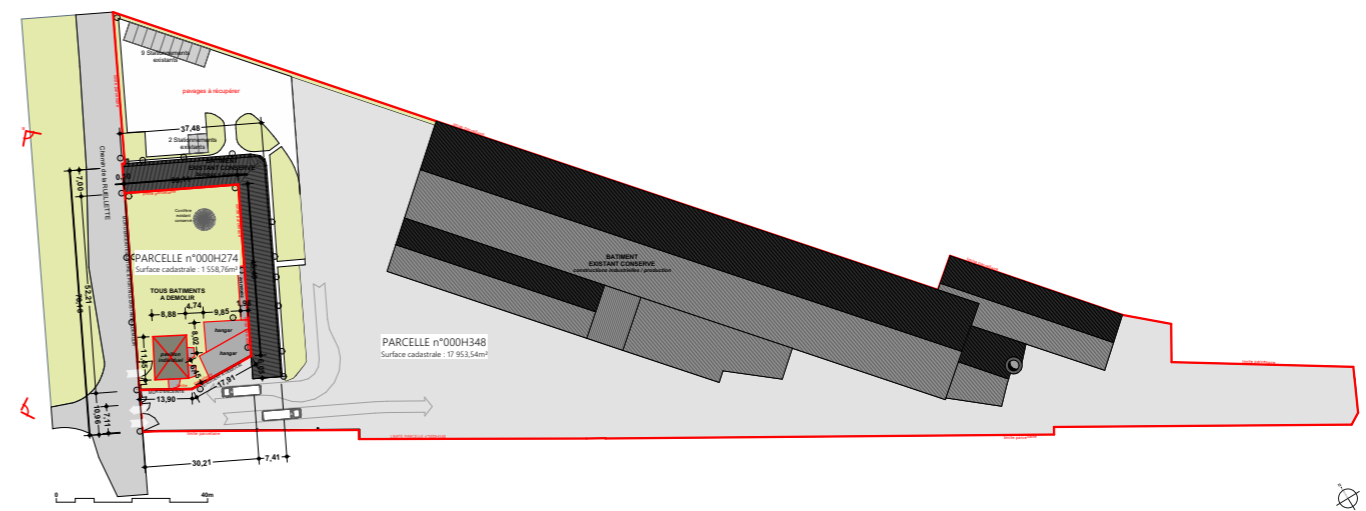
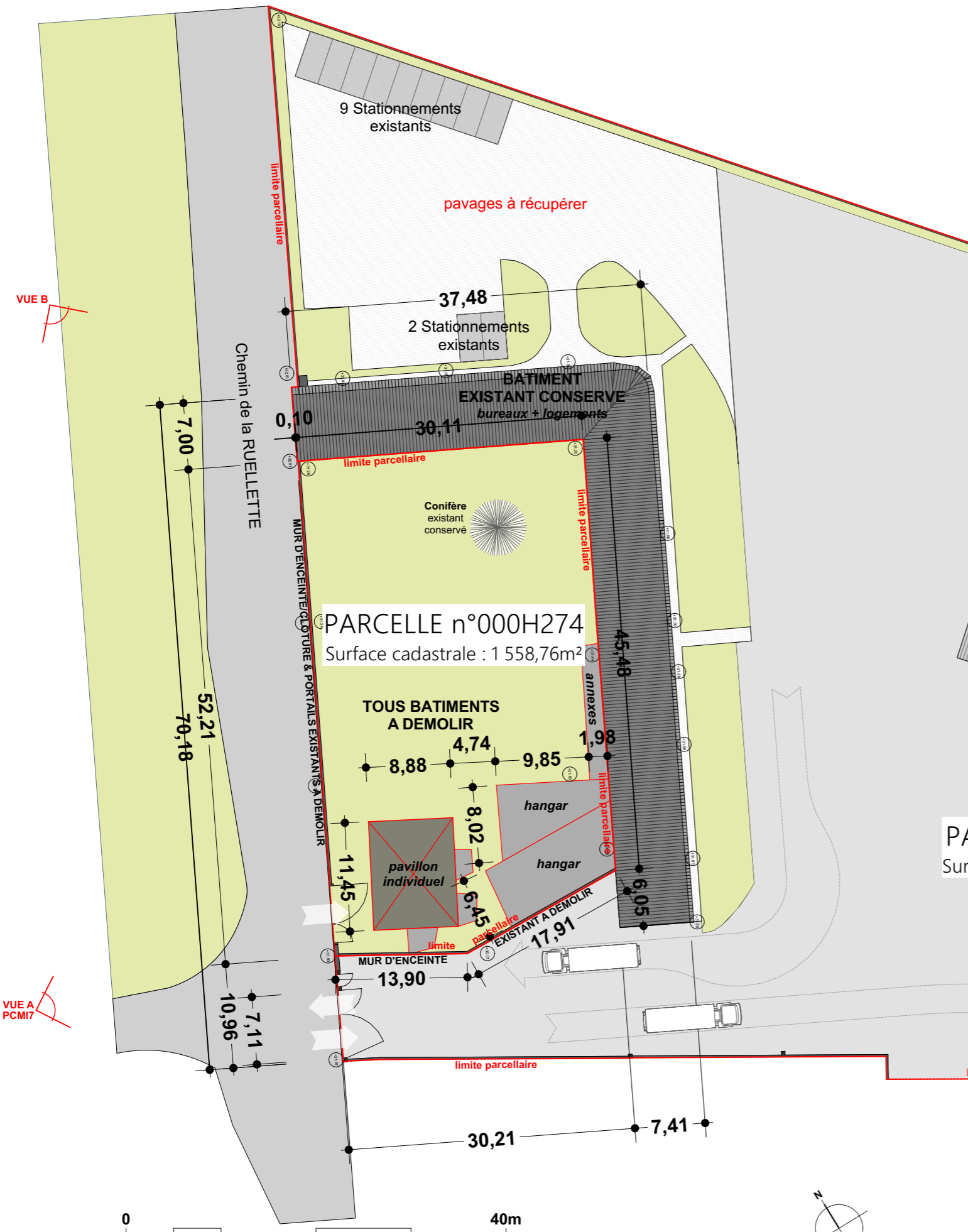
Plan Cadastral - 1.2500è >

v Plan de Situation / Localisation

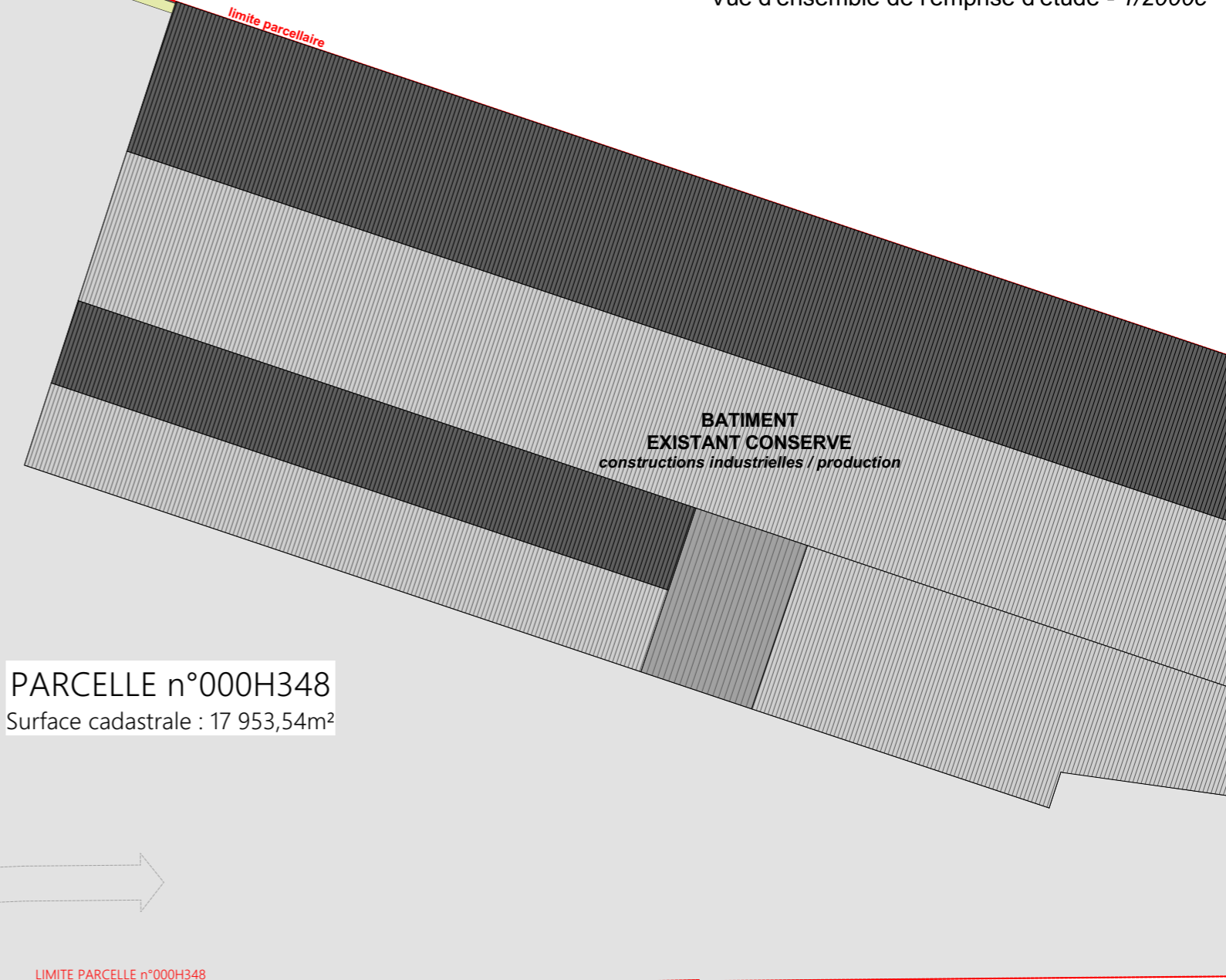


DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE		MAITRE D'OUVRAGE	
OPERATION		GROUPE VESSIÈRE   REAMENAGEMENT DE L'ENTREE DE SITE Requalification de la façade d'entrée & des extérieurs	
Page n°	Plan de situation / Plan cadastral	MAITRE D'OEUVRE	
PCMI.1a	ÉCHELLE 1:2500, 1:0,67	Cabinet d'Architecture Bruno FERRY-WILCZEK	
PCMI.1b	DATE DE CREATION 06/12/2022	10, Rue Madeleine - 92160 ANTONY SIREN 494706740 / SIRET 49470674000011 tél. 06.60.66.81.00 / mail. bruno.ferry-wilczek@orange.fr	
PIÈCES COMPLÉMENTAIRES		ADRESSE DU PROJET Bois d'Ageux 60126 LONGUEIL-SAINTE-MARIE	

# Plan Masse de l'état EXISTANT - 1/500è



Vue d'ensemble de l'emprise d'étude - 1/2000è



VUE B

VUE A PCMI7

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE		MAITRE D'OUVRAGE	
OPERATION		GROUPE VESSIERE   REAMENAGEMENT DE L'ENTREE DE SITE	
Requalification de la façade d'entrée & des extérieurs		GROUPE VESSIERE Bois d'Ageux 60126 LONGUEIL-SAINT-MARIE	
Page n°	Plan de Masse / EXISTANT	MAITRE D'OEUVRE	
PCMI.2a	ÉCHELLE 1:500, 1:2000	Cabinet d'Architecture Bruno FERRY-WILCZEK	
DATE DE CREATION	06/12/2022	10, Rue Madeleine - 92160 ANTONY	
PIÈCES COMPLÉMENTAIRES		SIREN 494706740 / SIRET 49470674000011 tél. 06.60.66.81.00 / mail. bruno.ferry-wilczek@orange.fr	
		ADRESSE DU PROJET	
		Bois d'Ageux 60126 LONGUEIL-SAINT-MARIE	

**MASSE / existant**



## NOTICE D'ACCESSIBILITE

Le site industriel est globalement assez peu propice à l'emploi de personnes à mobilité réduite du fait que les postes de travail en production nécessitent d'accéder :

- aux machines par des escaliers métalliques (norme code du travail),
- aux engins de travaux publics par des échelons verticaux.

Il est aussi nécessaire de pouvoir évacuer rapidement telle ou telle partie du site en cas d'urgence.

Toutefois certaines fonctions connexes peuvent être assurées par des personnes à mobilité réduite.

En conséquence, l'extension du bâtiment administratif est conçue pour permettre leur déplacement et leur séjour dans des conditions satisfaisantes.

Ainsi, les locaux créés sont accessibles depuis la place de parking PMA créée, ceci sans aucune marche.

Une cage d'ascenseur permet d'accéder au laboratoire qui est implanté à environ 85 cm au-dessus du parking, de façon à être localisé au-dessus des plus hautes eaux du PPRI.

Ses locaux sanitaires dédiés sont accessibles aux PMR.

Les postes de travail (bureaux, paillasse, petites machines, ...) sont implantés de façon suffisamment distante pour être accessibles de face.

## NOTICE DE SECURITE

La sécurité du site industriel est principalement assurée dans le cadre de :

- la réglementation du travail,
- la réglementation spécifique relative aux ICPE,
- l'arrêté préfectoral d'autorisation de l'établissement, lui-même basé sur l'étude de danger et la notice d'hygiène et de sécurité du site.

Le bâtiment administratif est suffisamment éloigné du bâtiment de production pour ne pas être soumis au risque d'effet domino, notamment en cas d'incendie industriel.

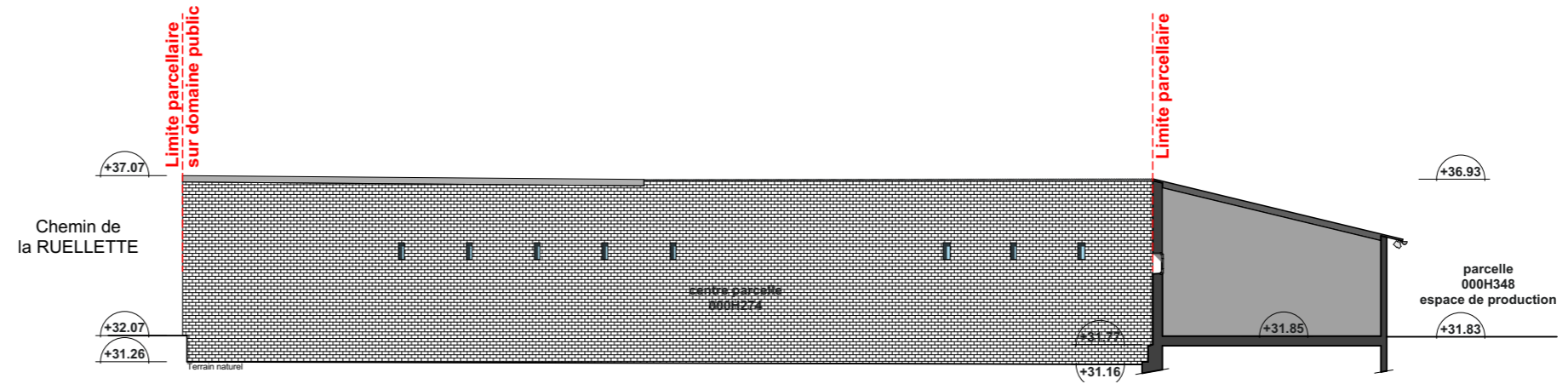
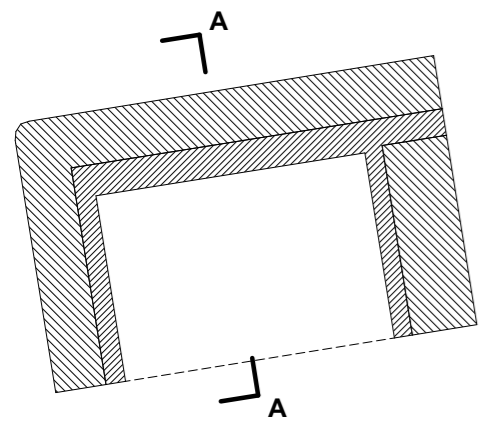
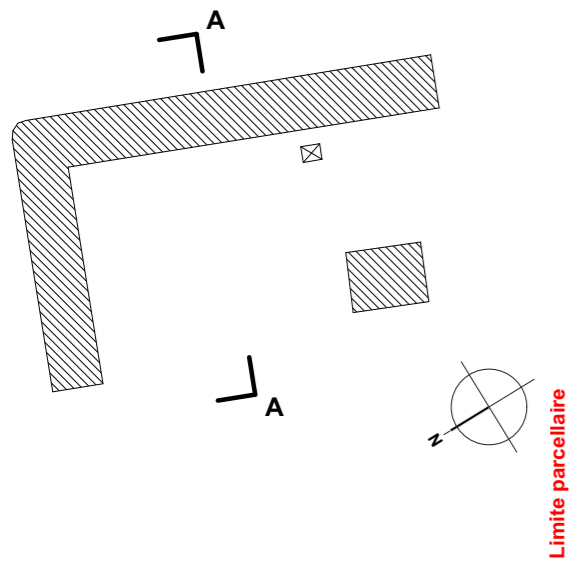
Toutefois, le projet permet d'organiser un nouveau schéma de circulation qui améliore considérablement la sécurité générale du site industriel :

- séparation complète des flux de voitures particulières (personnel et visiteurs) et de poids-lourds (camions et engins industriels),
- renforcement du contrôle des camions en accès et sortie du site industriel,
- contrôle d'accès rigoureux (personnel et visiteurs) à partir de la nouvelle cour d'accès et de son parking des voitures qui devient le seul accès possible (hors camions).

L'extension projetée du bâtiment administratif comporte des infrastructures et équipements de sécurité requis :

- stabilité au feu de la structure, avec notamment un plancher coupe-feu 2 heures entre le laboratoire et les logements du personnel d'entretien implantés à l'étage,
- deux accès au laboratoire, de façon à éviter les culs-de-sac,
- faible longueur de couloir d'accès aux logements,
- désenfumage réglementaire,
- RIA (réseau d'incendie armé) desservant chaque niveau,
- extincteurs en types, nombre et emplacements adaptés aux risques.

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE		MAITRE D'OUVRAGE	
OPERATION		GROUPE VESSIERE   REAMENAGEMENT DE L'ENTREE DE SITE	
GROUPE VESSIERE   REAMENAGEMENT DE L'ENTREE DE SITE		GROUPE VESSIERE	
Requalification de la façade d'entrée & des extérieurs		Bois d'Ageux	
		60126 LONGUEIL-SAINTE-MARIE	
Page n°	Notices d'Accessibilité & de Sécurité	MAITRE D'OEUVRE	
PCMI.39	ÉCHELLE	Ab Ingénierie	
PCMI.40	DATE DE CREATION	11 rue Parhard et Levesneur	
	28/11/2021	78 CHANTELOUP-Joe-VIGNES	
	PIÈCES COMPLÉMENTAIRES	Ab	
		60126 LONGUEIL-SAINTE-MARIE	



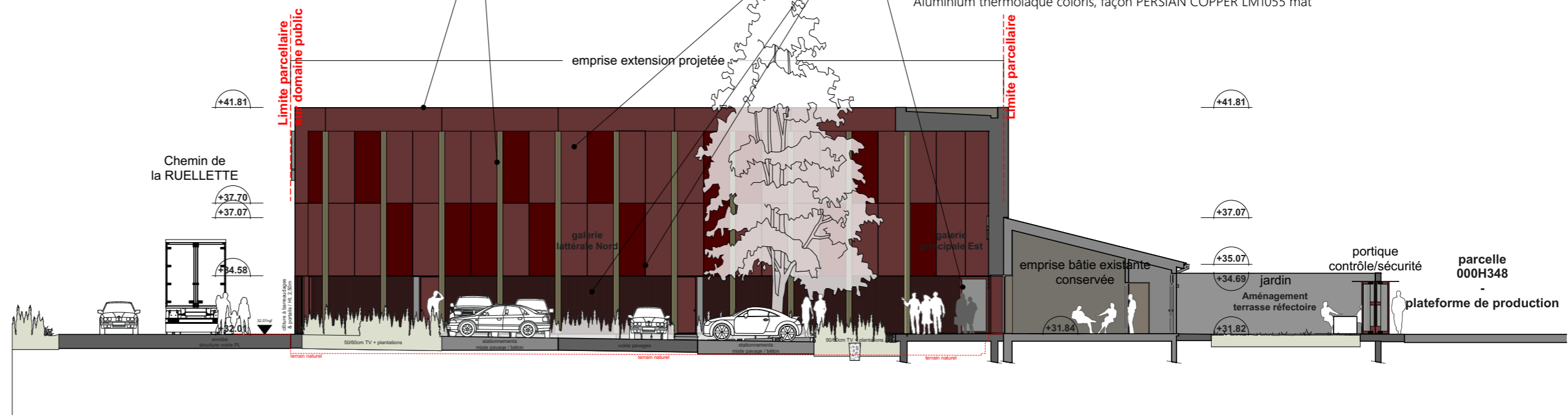
**Poteaux du péristyle:**  
Acier galvanisé + thermolaquage coloris or clair satiné finition grainée

**Couvertines périphériques:**  
Zinc prépatiné

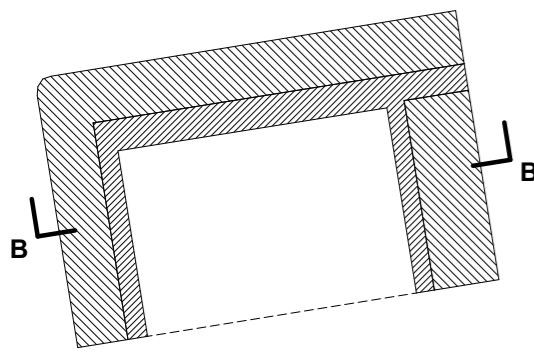
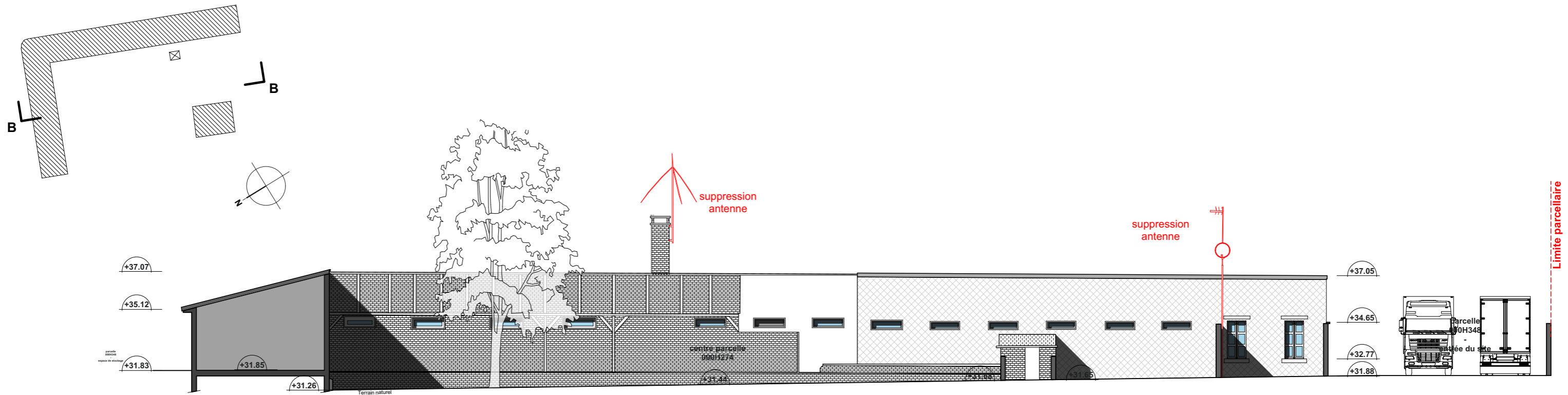
**Composition façade : bardages sur isolation par l'extérieur**

- Partie Haute : Panneaux stratifiés décoratifs, type Trespa Meteon ép.12mm, coloris 70% PERSIAN COPPER LM1055 finition diffuse / 30% PERSIAN COPPER LM1055 finition oblique
- Partie Basse : Parement de façade métallique nervuré prélaqué, type Arcelor Mittal Creneo 50  
nervures de section carré 50mm, régulières et aléatoires déclinables, façon PERSIAN COPPER LM1055 mat
- Profil de séparation horizontale U, aluminium RAL 7022  
\* voir détail en annexe

**Menuiseries extérieures:**  
Aluminium thermolaqué coloris, façon PERSIAN COPPER LM1055 mat



DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE		MAITRE D'OUVRAGE	
OPERATION		GROUPE VESSIÈRE   REAMENAGEMENT DE L'ENTREE DE SITE Requalification de la façade d'entrée & des extérieurs	
Page n°	PCMI.3a	MAITRE D'OEUVRE	
Coupe transversale A / EXISTANT-PROJET		Cabinet d'Architecture <b>Bruno FERRY-WILCZEK</b>	
ÉCHELLE	1:200, 1:500	10, Rue Madeleine - 92160 ANTONY SIREN 494706740 / SIRET 49470674000011 tél. 06.60.66.81.00 / mail. bruno.ferry-wilczek@orange.fr	
DATE DE CREATION	06/12/2022	MAITRE D'OEUVRE	
PIÈCES COMPLÉMENTAIRES		BOIS D'AGEUX	
		60126 LONGUEIL-SAINTE-MARIE	

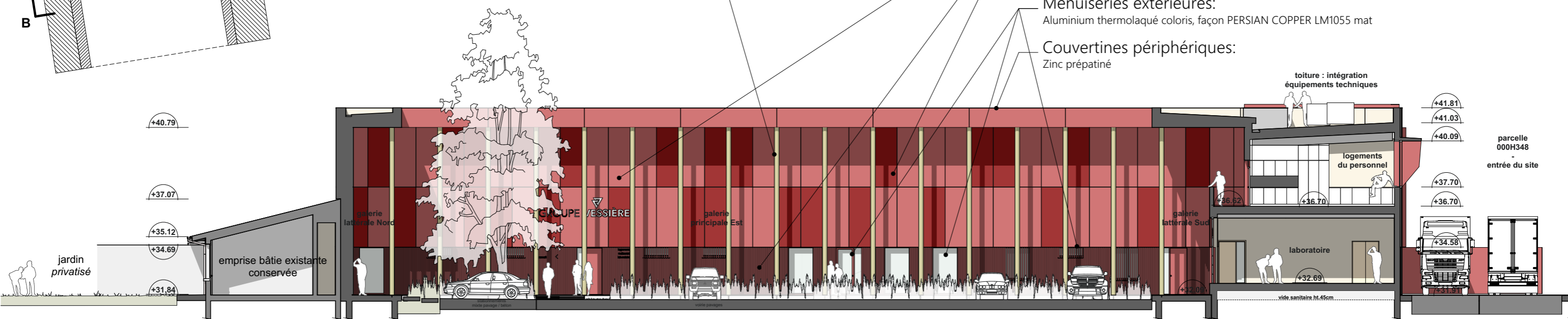


**Poteaux du péristyle:**  
Acier galvanisé + thermolaquage coloris or clair satiné finition grainée

**Composition façade : bardages sur isolation par l'extérieur**  
 - Partie Haute : Panneaux stratifiés décoratifs, type Trespa Meteon ép.12mm, coloris 70% PERSIAN COPPER LM1055 finition diffuse / 30% PERSIAN COPPER LM1055 finition oblique  
 - Partie Basse : Parement de façade métallique nervuré prélaqué, type Arcelor Mittal Creneo 50  
   nervures de section carré 50mm, régulières et aléatoires déclinables, façon PERSIAN COPPER LM1055 mat  
 - Profil de séparation horizontale U, aluminium RAL 7022  
 \* voir détail en annexe

**Menuiseries extérieures:**  
Aluminium thermolaqué coloris, façon PERSIAN COPPER LM1055 mat

**Couvertines périphériques:**  
Zinc prépatiné



<b>DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE</b>		MAITRE D'OUVRAGE	
OPERATION	GRUPE VESSIÈRE   REAMENAGEMENT DE L'ENTREE DE SITE Requalification de la façade d'entrée & des extérieurs	GRUPE VESSIÈRE Bois d'Ageux 60126 LONGUEIL-SAINTE-MARIE	
Page n°	Coupe longitudinale B / EXISTANT-PROJET	MAITRE D'OEUVRE	
PCMI.3b	ÉCHELLE 1:200, 1:500	Cabinet d'Architecture Bruno FERRY-WILCZEK	
	DATE DE CREATION 06/12/2022	10, Rue Madeleine - 92160 ANTONY	
	PIÈCES COMPLÉMENTAIRES	SIREN 494706740 / SIRET 49470674000011 tél. 06.60.66.81.00 / mail. bruno.ferry-wilczek@orange.fr	
		ADRESSE DU PROJET Bois d'Ageux 60126 LONGUEIL-SAINTE-MARIE	

## NOTICE DE PRESENTATION

### 1) *Présentation de l'état initial du terrain et de ses abords indiquant, s'il y en a, les constructions, la végétation et les éléments paysagers existants.*

L'emprise du site industriel historique (parcelle H 348 pour 17 953 m<sup>2</sup>) comporte actuellement :

- des aires de manœuvre et de déchargement / chargement,
- un grand hangar dans lequel est implanté tout le process industriel,
- un bâtiment administratif qui abrite les fonctions support :
  - accueil, bureaux, salle de réunion, sanitaires,
  - locaux sociaux : réfectoire du personnel, vestiaires, douches et sanitaires,
  - logement du personnel dont la présence est indispensable pour la sécurité et l'entretien du site.

Le terrain d'assise de la présente extension du bâtiment administratif est quasiment plat. Il comporte un très beau conifère à conserver et mettre en valeur dans le cadre du projet. Ce terrain est très visible lorsqu'on s'approche depuis la voie dite de la Ruelle.



Toutefois, il est clos d'un mur assez haut, qui interdit d'en voir l'intérieur ... hormis l'arbre. Il comporte une maison ainsi que des annexes abandonnés depuis longtemps, qui seront démolis.



Hormis le conifère à conserver, la surface de la parcelle est en friche. La parcelle est bordée sur deux côtés par les façades de l'arrière actuel du bâtiment administratif : briques brutes, vieux crépis, vieux bardage en ardoise (photo de gauche ci-dessous). Il y a aussi un ancien auvent et des appentis en ruine à démolir (photo de droite).



Ces façades délaissées deviendront les façades avant du site, ceci dans le cadre du projet.

### 2) *Présentation du projet, répondant aux six questions suivantes :*

#### • *Quel aménagement est prévu pour le terrain ?*

Après la démolition de la vieille maison, de l'abri et des appentis, le projet prévoit :

- la construction d'une nouvelle façade pour les parties actuelles du bâtiment administratif, comportant un péristyle un peu monumental, à l'échelle de l'importance du site industriel, permettant de desservir les diverses fonctions actuelles et futures du bâtiment, ceci à l'abri des intempéries,
- la création d'une cour d'honneur avec un parking paysager pour le personnel et des visiteurs (incluant le grand arbre conservé),
- l'extension du bâtiment existant avec prolongation du péristyle et implantation d'un laboratoire en rez-de-chaussée (au-dessus des plus hautes eaux du PPRI) et de logements à l'étage, pour le personnel nécessaire à la sécurité et à l'entretien du site industriel,
- la création d'une nouvelle clôture en limite du domaine public.

L'extension du bâtiment sera reliée aux réseaux d'électricité et de téléphone de l'usine.

Le compteur d'eau existant pour la maison sera conservé dans le cadre du projet.

Les eaux pluviales des toitures seront rejetées dans l'Oise.

Les eaux pluviales des parkings seront collectées et envoyées vers la station de traitement de l'usine.

Les eaux pluviales des espaces verts seront infiltrées.

Concernant les eaux usées de l'ensemble du bâtiment administratif (existant et extension), les 3 fosses septiques existantes seront supprimées au profit d'une microstation d'épuration traitant l'ensemble des eaux usées.

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE		MAITRE D'OUVRAGE	
OPERATION	GRUPE VESSIERE   REAMENAGEMENT DE L'ENTREE DE SITE Requalification de la façade d'entrée & des extérieurs	GRUPE VESSIERE Bois d'Ageux 60126 LONGUEIL-SAINTE-MARIE	
Page n°	Notice Explicative du Projet	MAITRE D'OEUVRE	
PCMI.4	ÉCHELLE DATE DE CREATION 25/11/2021 PIÈCES COMPLÉMENTAIRES	ADRESSE DU PROJET Bois d'Ageux 60126 LONGUEIL-SAINTE-MARIE	Ab ingénierie 11 rue Parhard et Levasseur 78 CHANTELOUP-les-VIGNES 



• **Comment sont prévus l'implantation, l'organisation, la composition et le volume des constructions nouvelles, notamment par rapport aux constructions ou paysages avoisinants ?**

Le principe de composition fonctionnelle est de :

- compléter le bâtiment existant en forme de « L » pour former dorénavant un « U » autour d'une cour d'honneur accueillant le personnel et les visiteurs,
- créer un péristyle monumental, destiné à l'accueil du personnel et des visiteurs, desservant l'ensemble des fonctions du bâtiment à l'abri des intempéries,
- construire une façade de bâtiment suffisamment haute pour être en cohérence avec non seulement l'importance du bâtiment industriel (parcelle H348) au Sud-est, mais surtout avec la performance technologique du process de recyclage des métaux mis en œuvre,
- affirmer, par la couleur cuivrée des façades, la vocation du site dédié principalement à la valorisation du cuivre.

• **Comment sont traités les constructions, clôtures, végétation ou aménagements situés en limite de terrain ?**

#### Clôtures

Le bâtiment ainsi remanié avec extension est désormais en forme de « U ». La limite du terrain ne concerne donc que :

- la démolition du mur de clôture opaque le long du domaine public,
- la construction d'une nouvelle clôture, comportant un muret maçonné surmonté d'un barreaudage et doublé d'une hale,
- la création de deux portails coulissants barreaudés pour accéder à la cour d'honneur,
- le changement du portail d'accès actuel par un portail coulissant assorti aux façades.

#### Constructions

Le pignon de l'extension du bâtiment en « U » est traité avec le même soin que le péristyle et les autres façades, à savoir avec des panneaux stratifiés décoratifs, de type Trespas Meteor.



**Quels sont les matériaux et les couleurs des constructions ?**

Le projet utilise les matériaux et les coloris suivants :

- revêtement des façades en panneaux stratifiés décoratifs, de type Trespas Meteor,
- revêtement en partie basse en acier nervuré prélaqué, type Arcelor Mittal Creneo 50,
- poteaux du péristyle en acier galvanisé thermolaqué RAL 7022,
- menuiseries extérieures en aluminium thermolaqué coloris Carmine Red\_A12.3 mat,
- logo et lettres des enseignes en boîtiers en plexiglass coloré diffusant.

# NOTICE EXPLICATIVE /

• **Comment sont traités les espaces libres, notamment les plantations ?**

Le projet conserve le très beau conifère existant dans la parcelle récemment achetée qui signe le point d'accueil des visiteurs. Il bénéficie d'un vaste espace en pleine terre.

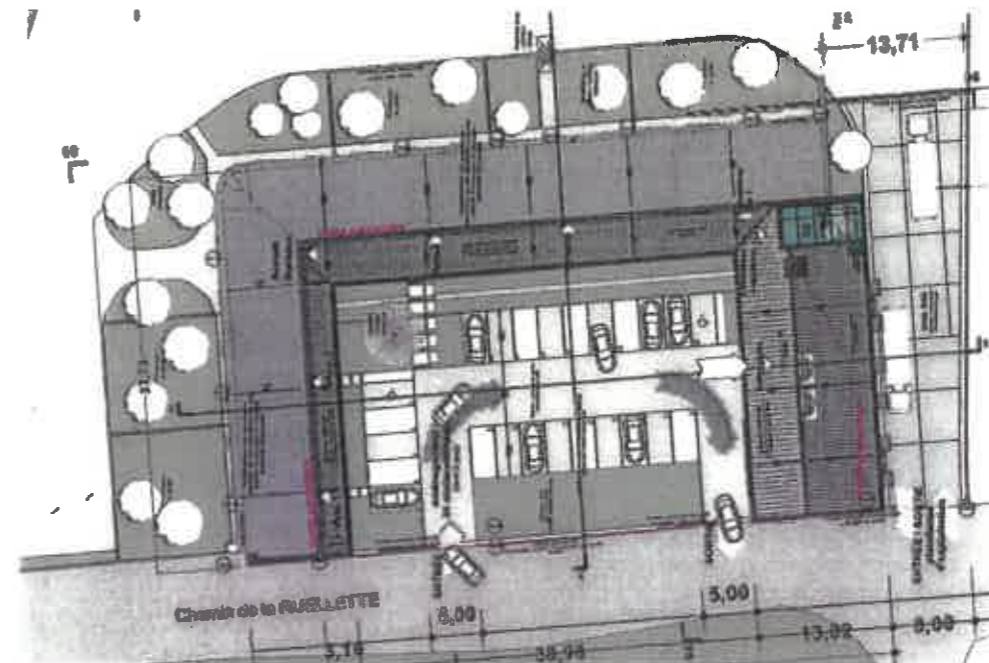
La clôture barreaudée est doublée d'une hale (non représentée sur le plan).

Les autres espaces verts sont traités en prairie (plantes annuelles et vivaces et comportent des arbustes (non représentés) qui s'interposeront entre le péristyle et les voitures.

La circulation des voitures est traitée en pavage (vieux pavés de récupération).

Les espaces verts sont modelés avec des noues de façon à infiltrer les eaux de pluie.

Enfin, les espaces verts et les arbres (dont un vieil olivier) existants sur la parcelle industrielle historique n° H348 en pourtour du bâtiment administratif sont conservés.



• **Comment sont organisés et aménagés les accès au terrain, aux constructions et aux aires de stationnement ?**

Actuellement, les piétons, les cyclistes, les véhicules particuliers (personnel et visiteurs) et les poids lourds pénètrent dans le site et le quittent par le seul accès existant depuis la voie publique, menant directement à la cour de manœuvre de l'usine.

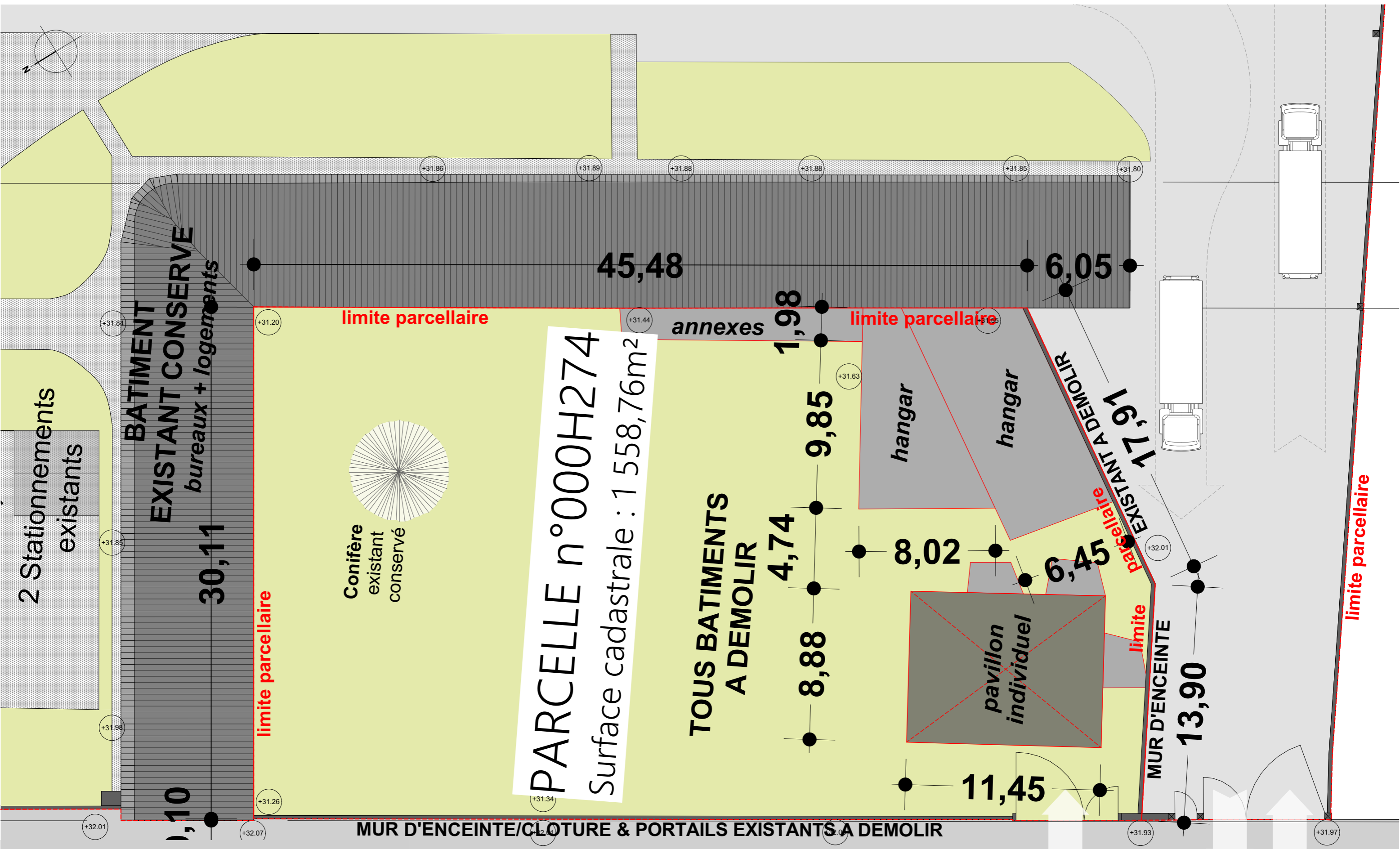
De plus, les voitures contournent le bâtiment administratif en passant au travers de cette cour de manœuvre où circulent également des camions et engins, ce qui est assez dangereux.

Enfin, il n'existe aucun contrôle d'accès pour les personnes comme pour les véhicules, ce qui est problématique au vu des risques industriels, de la possibilité de vol de métaux raffinés et d'espionnage des techniques industrielles novatrices mises en œuvre sur le site.

Dans le cadre du projet :

- l'accès actuel est réservé aux poids lourds. Toutefois, un système de sas est institué de façon à contrôler d'identité (entreprise, camion, chauffeur) et l'objet de chaque accès,
- le personnel et les visiteurs accèdent désormais par la cour d'honneur vers l'accueil administratif ou les autres locaux qui ne seront accessibles que par badge et/ou clé,
- il en est de même concernant l'accès au site industriel depuis les locaux sociaux (réfectoire et sanitaires).

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE		MAITRE D'OUVRAGE	
OPERATION		GROUPE VESSIÈRE	
GROUPE VESSIÈRE   REAMENAGEMENT DE L'ENTREE DE SITE		Bois d'Ageux	
Requalification de la façade d'entrée & des extérieurs		60125 LONGUEIL-SAINTE-MARIE	
Page n°	Notice Explicative du Projet	MAITRE D'OEUVRE	
PCMI.4	ÉCHELLE	Ab Ingénierie	
	DATE DE CREATION	11 rue Parhard et Leveseur	
	PIÈCES COMPLÉMENTAIRES	78 CHANTELOUP-les-VIGNES	
	25/11/2021	Ab	
	ADRESSE DU PROJET	60125 LONGUEIL-SAINTE-MARIE	



**PARCELLE n°000H274**  
 Surface cadastrale : 1 558,76m<sup>2</sup>

**TOUS BÂTIMENTS  
 A DEMOLIR**

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE		MAITRE D'OUVRAGE	
OPERATION		GROUPE VESSIERE   REAMENAGEMENT DE L'ENTREE DE SITE	
Page n°		Requalification de la façade d'entrée & des extérieurs	
PCMI.5a		Bois d'Ageux 60126 LONGUEIL-SAINTE-MARIE	
ÉCHELLE		MAITRE D'OEUVRE	
DATE DE CREATION		Cabinet d'Architecture	
PIÈCES COMPLÉMENTAIRES		Bruno FERRY-WILCZEK	
1:200		10, Rue Madeleine - 92160 ANTONY	
06/12/2022		SIREN 494706740 / SIRET 49470674000011	
ADRESSE DU PROJET		tél. 06.60.66.81.00 / mail. bruno.ferry-wilczek@orange.fr	
Bois d'Ageux 60126 LONGUEIL-SAINTE-MARIE			



Chemin de la RUELLETTE

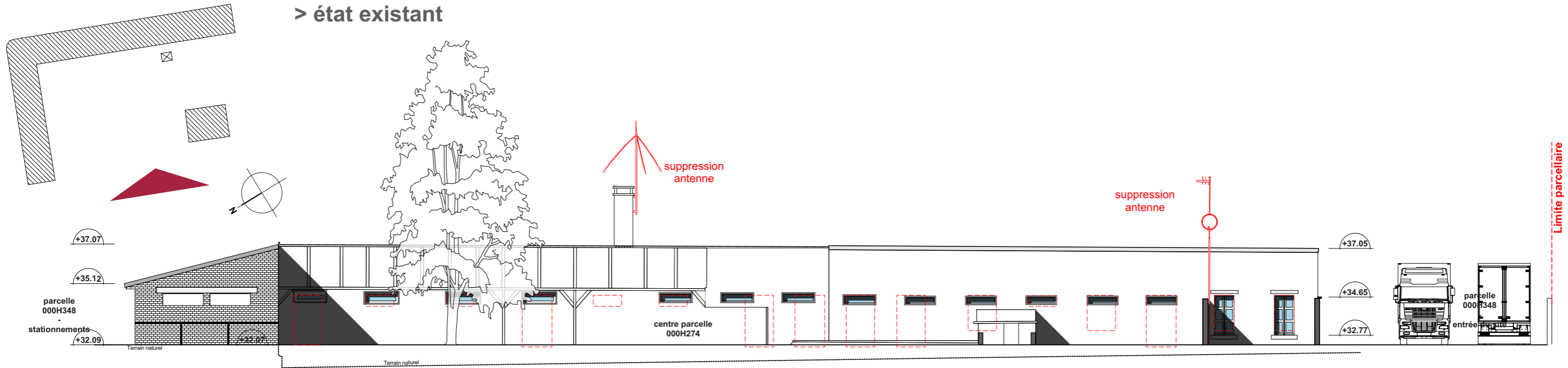
**PLANS / toitures \_ Projet**

**ENTRÉE**  
5,00

**SORTIE**

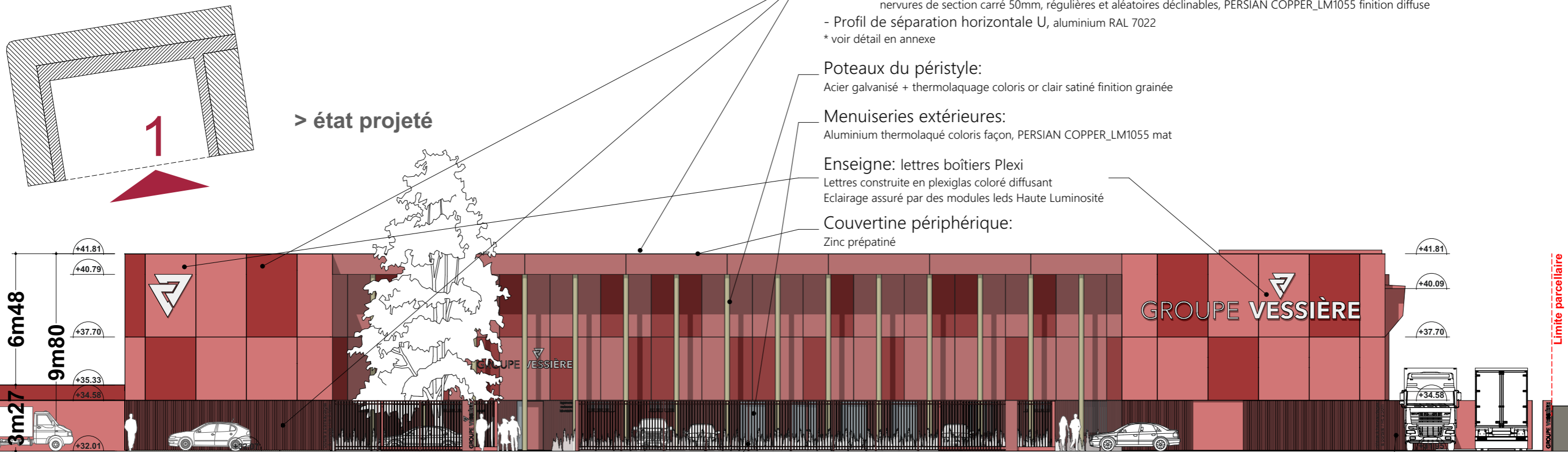
DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE		MAITRE D'OUVRAGE	
OPERATION		GROUPE VESSIERE   REAMENAGEMENT DE L'ENTREE DE SITE	
Page n°		Bois d'Ageux 60126 LONGUEIL-SAINTE-MARIE	
PCMI 5b		MAITRE D'OEUVRE	
Plan des Toitures / PROJET		Cabinet d'Architecture Bruno FERRY-WILCZEK	
ÉCHELLE		1:200	
DATE DE CREATION		06/12/2022	
PIÈCES COMPLÉMENTAIRES		ADRESSE DU PROJET	
		Bois d'Ageux 60126 LONGUEIL-SAINTE-MARIE	
		SIREN 494706740 / SIRET 49470674000011 tél. 06.60.66.81.00 / mail. bruno.ferry-wilczek@orange.fr	

> état existant



----- Aménagement des ouvertures

> état projeté



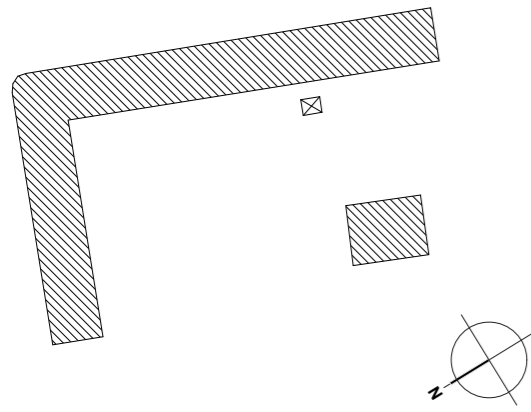
Mur d'enceinte enduit peint  
- Partie Haute : façon PERSIAN COPPER LM1055 oblique  
- Partie Basse : façon PERSIAN COPPER LM1055 diffuse

Clôtures barreaudées  
barreaudages verticaux, sect. 2x2 45°, Ht. 2m50, thermolaquage façon PERSIAN COPPER LM1055 mat  
Portails coulissants motorisés  
barreaudages Ht. 2m50, / L. 5m, thermolaquage façon PERSIAN COPPER LM1055 mat  
Poteaux totem, support motorisation portails et contrôle d'accès  
acier thermolaquage façon PERSIAN COPPER LM1055 mat

Portails fermant le site de production:  
Parement de façade métallique nervuré prélaqué, type Arcelor Mittal Creneo 50  
nervures de section carré 50mm, régulières et aléatoires déclinables, façon PERSIAN COPPER LM1055 diffuse

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

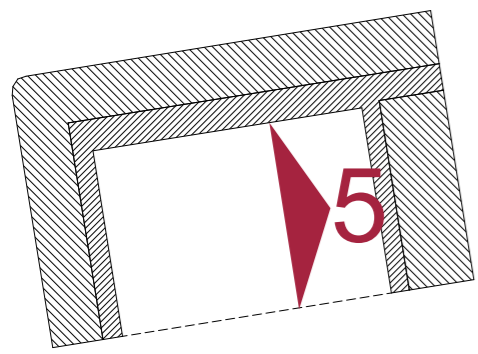
OPERATION		GROUPE VESSIÈRE   REAMENAGEMENT DE L'ENTREE DE SITE Requalification de la façade d'entrée & des extérieurs		MAITRE D'OUVRAGE GROUPE VESSIÈRE Bois d'Ageux 60126 LONGUEIL-SAINT-MARIE	
Page n°	PCMI.5c	Plan de façade OUEST (principale) - / EXISTANT/PROJET		MAITRE D'OEUVRE Cabinet d'Architecture Bruno FERRY-WILCZEK	
ÉCHELLE		1:200, 1:500		ADRESSE DU PROJET	
DATE DE CREATION		06/12/2022		Bois d'Ageux 60126 LONGUEIL-SAINT-MARIE	
PIÈCES COMPLÉMENTAIRES				10, Rue Madeleine - 92160 ANTONY SIREN 494706740 / SIRET 49470674000011 tél. 06.60.66.81.00 / mail. bruno.ferry-wilczek@orange.fr	



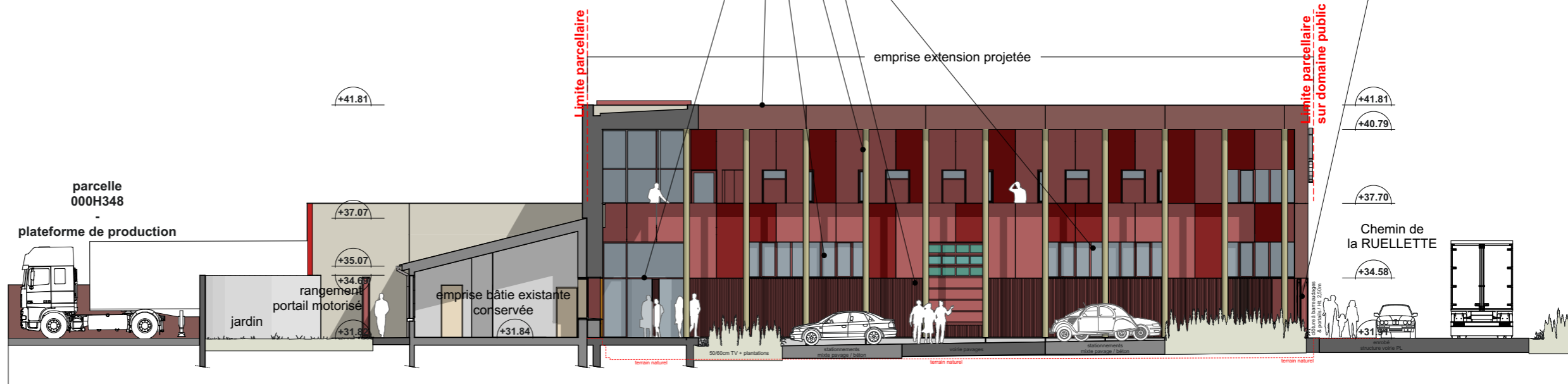
Composition façade : bardages sur isolation par l'extérieur  
 - Partie Haute : Panneaux stratifiés décoratifs, type Trespa Meteon ép.12mm, coloris 70% PERSIAN COPPER\_LM1055 finition diffuse / 30% PERSIAN COPPER\_LM1055 finition oblique  
 - Partie Basse : Parement de façade métallique nervuré prélaqué, type Arcelor Mittal Creneo 50 nervures de section carré 50mm, régulières et aléatoires déclinables, façon PERSIAN COPPER\_LM1055 finition diffuse  
 - Profil de séparation horizontale U, aluminium RAL 7022  
 \* voir détail en annexe

Clôtures barreadées  
 barreadages verticaux,sect.2x2 45°, Ht.2m50, thermolaquage façon PERSIAN COPPER LM1055 mat  
 Portails coulissants motorisés  
 barreadages Ht.2m40, / L.5m, thermolaquage façon PERSIAN COPPER LM1055 mat  
 Poteaux totem, support motorisation portails et contrôle d'accès  
 acier thermolaquage façon PERSIAN COPPER LM1055 mat

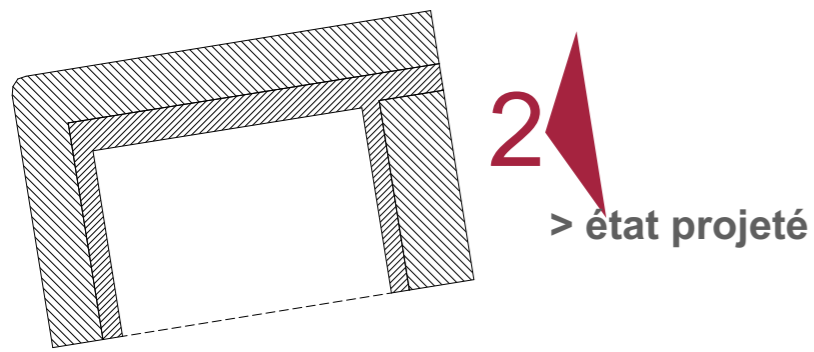
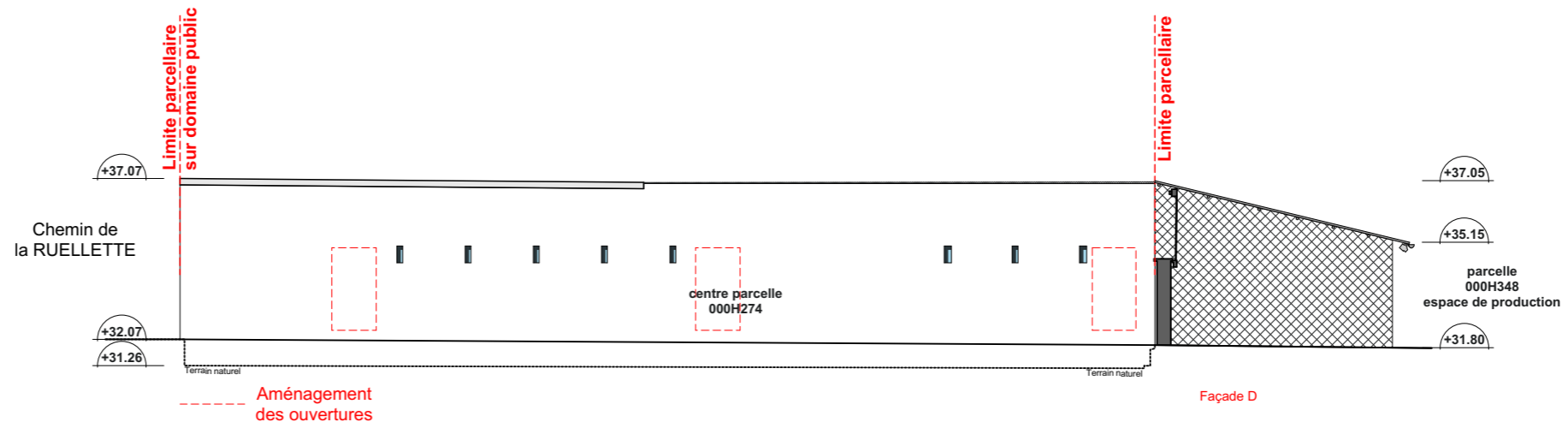
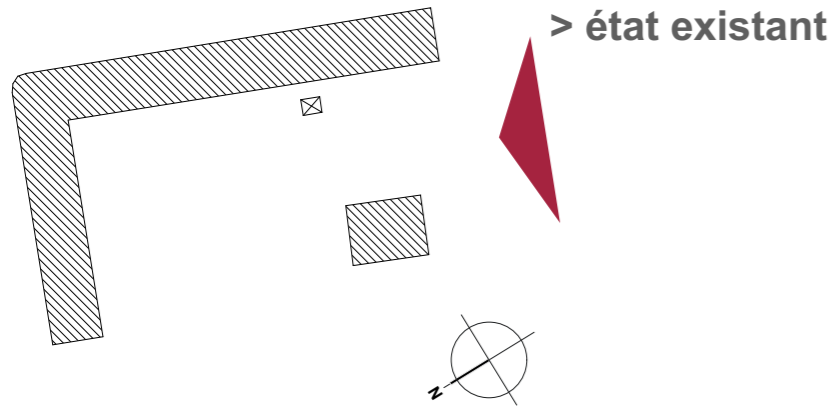
Poteaux du péristyle:  
 Acier galvanisé + thermolaquage coloris or clair satiné finition grainée  
 Menuiseries extérieures:  
 Aluminium thermolaqué coloris, façon PERSIAN COPPER\_LM1055 mat  
 Couvertines périphériques:  
 Zinc prépatiné



> état projeté



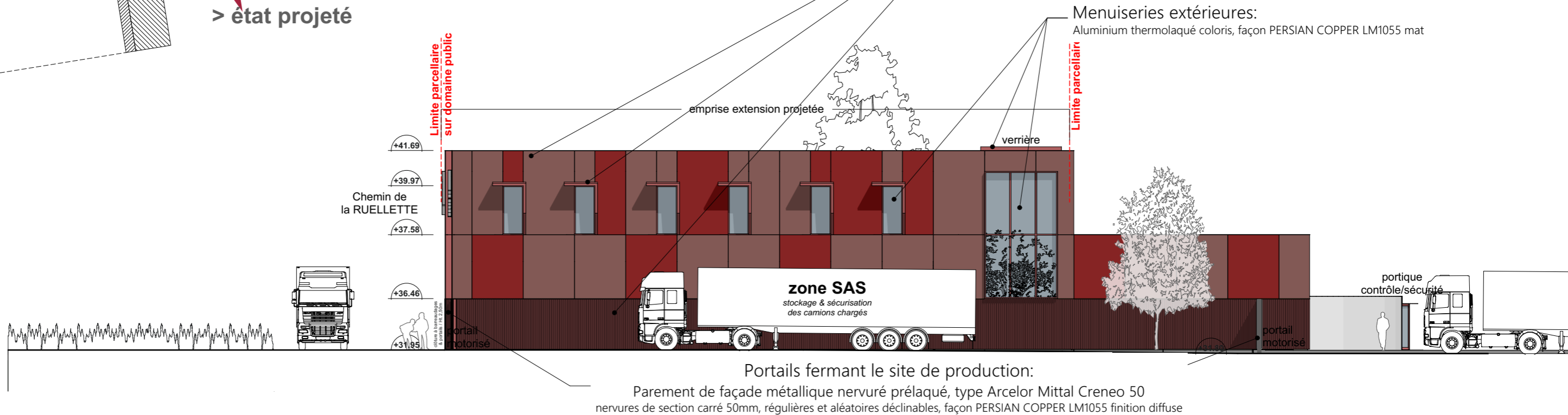
DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE		MAITRE D'OUVRAGE
OPERATION	GRUPE VESSIERE   REAMENAGEMENT DE L'ENTREE DE SITE Requalification de la façade d'entrée & des extérieurs	GRUPE VESSIERE Bois d'Ageux 60126 LONGUEIL-SAINTE-MARIE
Page n°	Plan de façade NORD, extension SUD / EXISTANT/PROJET	MAITRE D'OEUVRE
PCMI.5d	ÉCHELLE 1:200, 1:500 DATE DE CREATION 06/12/2022 PIÈCES COMPLÉMENTAIRES	<b>Cabinet d'Architecture Bruno FERRY-WILCZEK</b> 10, Rue Madeleine - 92160 ANTONY SIREN 494706740 / SIRET 49470674000011 tél. 06.60.66.81.00 / mail. bruno.ferry-wilczek@orange.fr
	ADRESSE DU PROJET	
	Bois d'Ageux 60126 LONGUEIL-SAINTE-MARIE	



Composition façade : bardages sur isolation par l'extérieur

- Partie Haute : Panneaux stratifiés décoratifs, type Trespa Meteon ép.12mm, coloris 70% PERSIAN COPPER LM1055 finition diffuse / 30% PERSIAN COPPER LM1055 finition oblique
- Partie Basse : Parement de façade métallique nervuré prélaqué, type Arcelor Mittal Creneo 50  
nervures de section carré 50mm, régulières et aléatoires déclinables, façon PERSIAN COPPER LM1055 mat
- Profil de séparation horizontale U, aluminium RAL 7022

\* voir détail en annexe

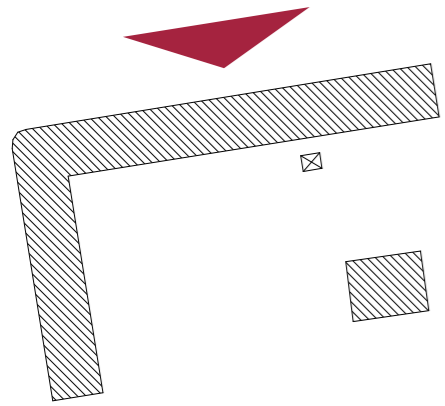


Menuiseries extérieures:  
Aluminium thermolaqué coloris, façon PERSIAN COPPER LM1055 mat

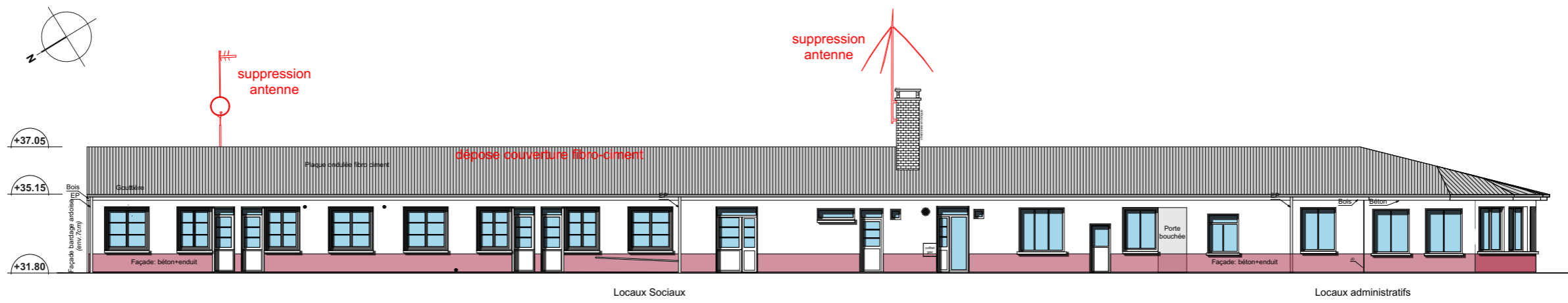
Portails fermant le site de production:

Parement de façade métallique nervuré prélaqué, type Arcelor Mittal Creneo 50  
nervures de section carré 50mm, régulières et aléatoires déclinables, façon PERSIAN COPPER LM1055 finition diffuse

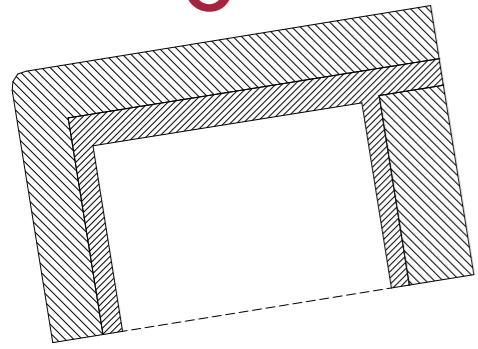
DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE		MAITRE D'OUVRAGE
OPERATION	GRUPE VESSIÈRE   REAMENAGEMENT DE L'ENTREE DE SITE Requalification de la façade d'entrée & des extérieurs	GRUPE VESSIÈRE Bois d'Ageux 60126 LONGUEIL-SAINT-MARIE
Page n°	Plan de façade SUD, extension SUD / EXISTANT/PROJET	MAITRE D'OEUVRE
PCMI.5e	ÉCHELLE 1:200, 1:500	<b>Cabinet d'Architecture</b> <b>Bruno FERRY-WILCZEK</b> 10, Rue Madeleine - 92160 ANTONY SIREN 494706740 / SIRET 49470674000011 tél. 06.60.66.81.00 / mail. bruno.ferry-wilczek@orange.fr
	DATE DE CREATION 06/12/2022	ADRESSE DU PROJET
	PIÈCES COMPLÉMENTAIRES	Bois d'Ageux 60126 LONGUEIL-SAINT-MARIE



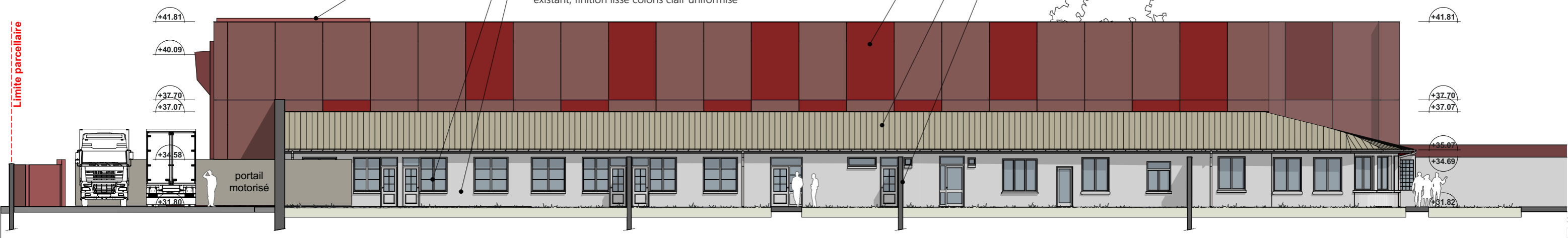
> état existant



6



> état projeté



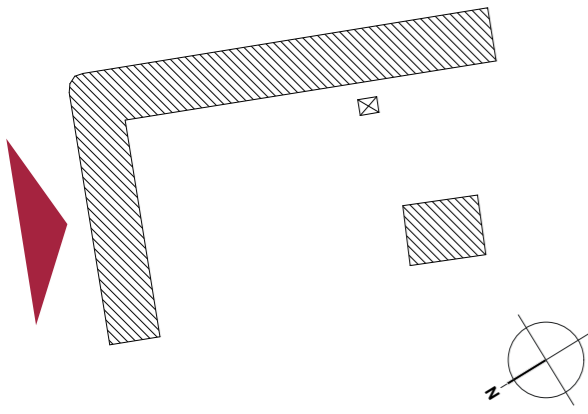
Composition façade : bardages sur isolation par l'extérieur  
 - Partie Haute : Panneaux stratifiés décoratifs, type Trespa Meteon ép.12mm, coloris 70% PERSIAN COPPER LM1055 finition diffuse / 30% PERSIAN COPPER LM1055 finition oblique

Remplacement des couvertures existantes par une couverture bac acier (dépose et évacuation en décharge spécialisée fibro-ciment)

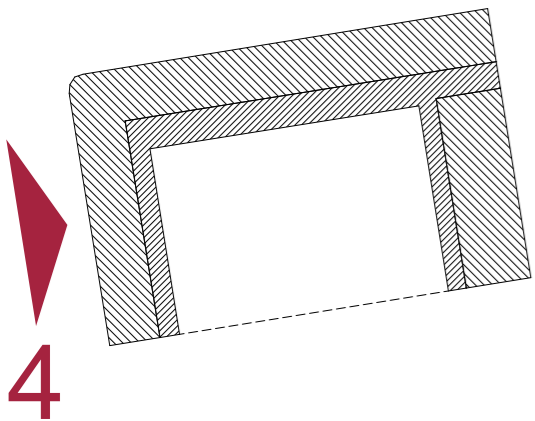
Construction de murs de séparation (sécurisation du site) maçonnerie d'aggl, enduit lisse ton clair, Ht.2m87

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE		MAITRE D'OUVRAGE	
OPERATION	GRUPE VESSIÈRE   REAMENAGEMENT DE L'ENTREE DE SITE Requalification de la façade d'entrée & des extérieurs	GRUPE VESSIÈRE Bois d'Ageux 60126 LONGUEIL-SAINT-MARIE	
Page n°	Plan de façade EST / EXISTANT/PROJET	MAITRE D'OEUVRE	
PCMI.5f	ÉCHELLE 1:200, 1:500	Cabinet d'Architecture Bruno FERRY-WILCZEK	
	DATE DE CREATION 06/12/2022	10, Rue Madeleine - 92160 ANTONY SIREN 494706740 / SIRET 49470674000011 tél. 06.60.66.81.00 / mail. bruno.ferry-wilczek@orange.fr	
	PIÈCES COMPLÉMENTAIRES	ADRESSE DU PROJET Bois d'Ageux 60126 LONGUEIL-SAINT-MARIE	

> état existant

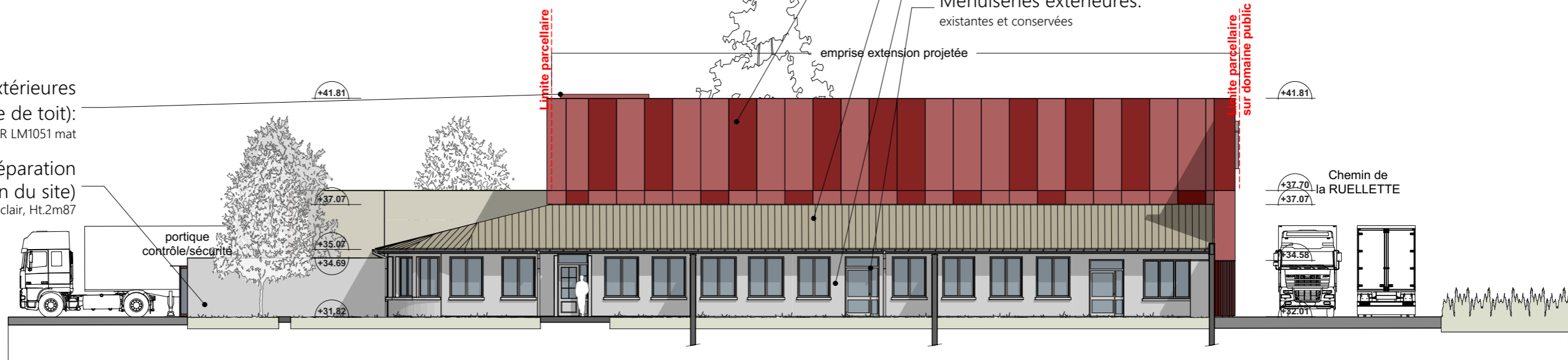


> état projeté



Menuiseries extérieures  
(verrière de toit):  
Aluminium thermolaqué coloris, PERSIAN COPPER LM1051 mat

Construction de murs de séparation  
(sécurisation du site)  
maçonnerie d'agglo, enduit lisse ton clair, Ht.2m87



Composition façade : bardages sur isolation par l'extérieur  
- Partie Haute : Panneaux stratifiés décoratifs, type Trespa Meteon  
ép.12mm, coloris 70% PERSIAN COPPER LM1055 finition diffuse / 30% PERSIAN COPPER LM1055 finition oblique

Remplacement des couvertures existantes  
par une couverture bac acier  
(dépose et évacuation en décharge spécialisée fibro-ciment)

Enduit extérieur:  
existant, finition lisse coloris clair uniformisé

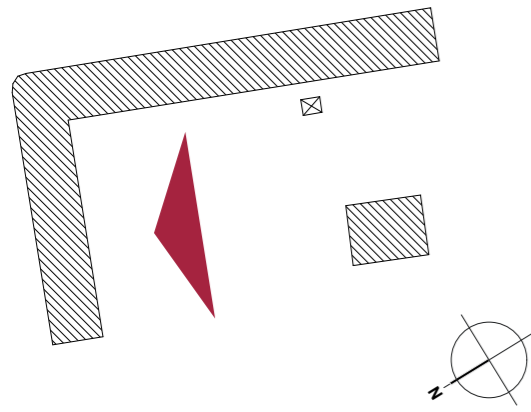
Menuiseries extérieures:  
existantes et conservées

emprise extension projetée

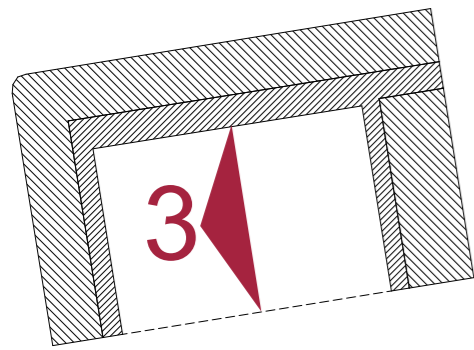
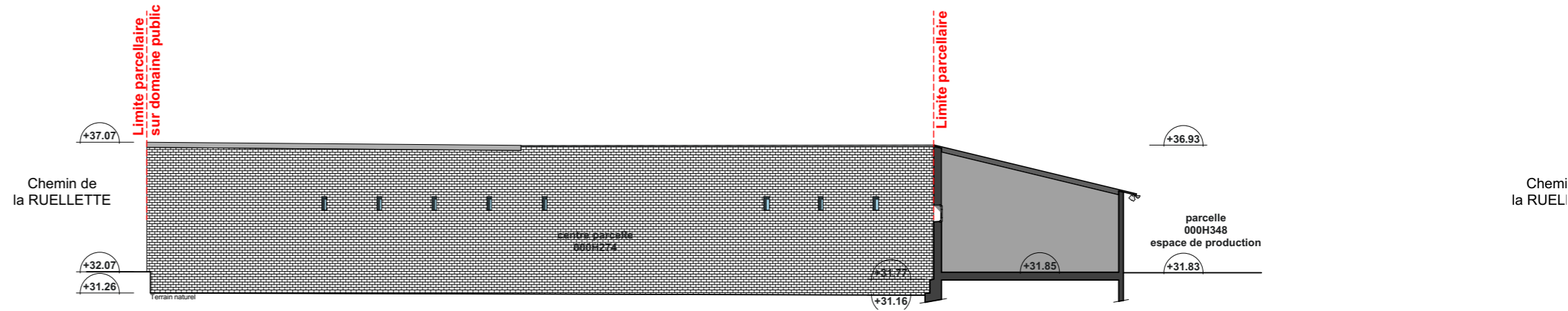
DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

OPERATION	GROUPE VESSIÈRE   REAMENAGEMENT DE L'ENTREE DE SITE Requalification de la façade d'entrée & des extérieurs		MAITRE D'OUVRAGE GROUPE VESSIÈRE Bois d'Ageux 60126 LONGUEIL-SAINTE-MARIE
Page n°	Plan de façade NORD, extension NORD / EXISTANT/PROJET		MAITRE D'OEUVRE <b>Cabinet d'Architecture Bruno FERRY-WILCZEK</b>
PCMI.5g	ÉCHELLE	1:200, 1:500	10, Rue Madeleine - 92160 ANTONY SIREN 494706740 / SIRET 49470674000011 tél. 06.60.66.81.00 / mail. bruno.ferry-wilczek@orange.fr
	DATE DE CREATION	06/12/2022	ADRESSE DU PROJET Bois d'Ageux 60126 LONGUEIL-SAINTE-MARIE
	PIÈCES COMPLÉMENTAIRES		



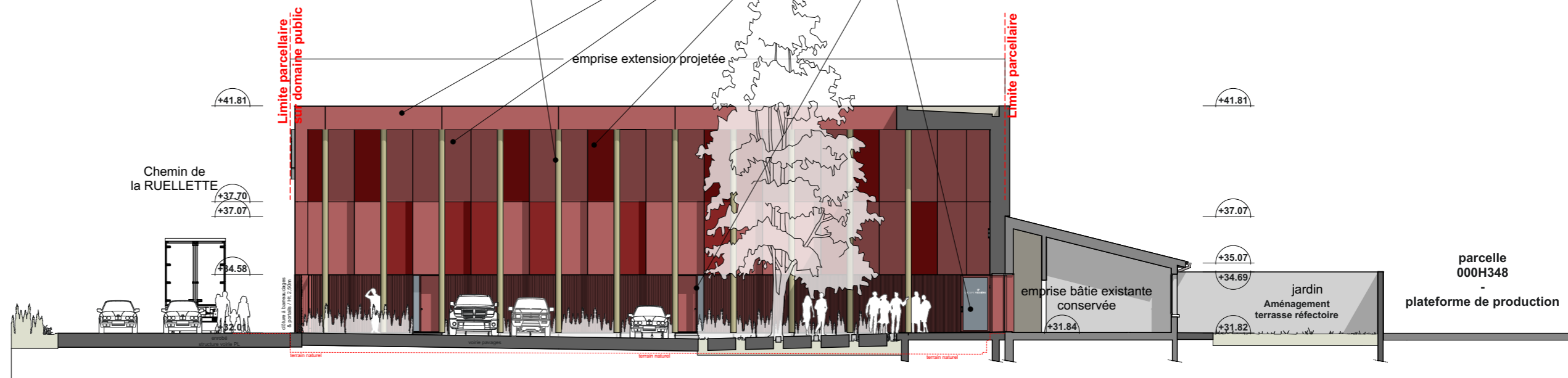


> état existant



Poteaux du péristyle:  
Acier galvanisé + thermolaquage coloris or clair satiné finition grainée

> état projeté



Composition façade : bardages sur isolation par l'extérieur  
 - Partie Haute : Panneaux stratifiés décoratifs, type Trespa Meteon ép.12mm, coloris 70% PERSIAN COPPER LM1055 finition diffuse / 30% PERSIAN COPPER LM1055 finition oblique  
 - Partie Basse : Parement de façade métallique nervuré prélaqué, type Arcelor Mittal Creneo 50 nervures de section carré 50mm, régulières et aléatoires déclinables, façon PERSIAN COPPER LM1055 mat  
 - Profil de séparation horizontale U, aluminium RAL 7022  
 \* voir détail en annexe

Menuiseries extérieures:  
Aluminium thermolaqué coloris, façon PERSIAN COPPER LM1055 mat

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

OPERATION	GROUPE VESSIÈRE   REAMENAGEMENT DE L'ENTREE DE SITE Requalification de la façade d'entrée & des extérieurs		MAITRE D'OUVRAGE GROUPE VESSIÈRE Bois d'Ageux 60126 LONGUEIL-SAINTE-MARIE
Page n°	Plan de façade SUD, extension NORD / EXISTANT/PROJET		MAITRE D'OEUVRE <b>Cabinet d'Architecture Bruno FERRY-WILCZEK</b>
PCMI.5h	ÉCHELLE	1:200, 1:500	ADRESSE DU PROJET Bois d'Ageux 60126 LONGUEIL-SAINTE-MARIE
	DATE DE CREATION	06/12/2022	10, Rue Madeleine - 92160 ANTONY SIREN 494706740 / SIRET 49470674000011 tél. 06.60.66.81.00 / mail. bruno.ferry-wilczek@orange.fr
	PIÈCES COMPLÉMENTAIRES		



VUE A / existant



**INSERTION** / *vue A depuis la voie d'accès*

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE		MAITRE D'OUVRAGE	
OPERATION	GROUPE VESSIÈRE   REAMENAGEMENT DE L'ENTREE DE SITE Requalification de la façade d'entrée & des extérieurs	GROUPE VESSIÈRE Bois d'Ageux 60126 LONGUEIL-SAINTE-MARIE	
Page n°	Document graphique d'Insertion	MAITRE D'OEUVRE	
PCMI.6a	ÉCHELLE 1:3,00, 1:0,96 DATE DE CREATION 06/12/2022 PIÈCES COMPLÉMENTAIRES	<b>Cabinet d'Architecture</b> <b>Bruno FERRY-WILCZEK</b> 10, Rue Madeleine - 92160 ANTONY SIREN 494706740 / SIRET 49470674000011 tél. 06.60.66.81.00 / mail. bruno.ferry-wilczek@orange.fr	
		ADRESSE DU PROJET	
		Bois d'Ageux 60126 LONGUEIL-SAINTE-MARIE	

VUE B / existant



**INSERTION** / *vue B*

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE		MAITRE D'OUVRAGE	
OPERATION	GRUPE VESSIERE   REAMENAGEMENT DE L'ENTREE DE SITE Requalification de la façade d'entrée & des extérieurs	GRUPE VESSIERE Bois d'Ageux 60126 LONGUEIL-SAINTE-MARIE	
Page n°	Document graphique d'Insertion	MAITRE D'OEUVRE	
PCMI.6b	ÉCHELLE 1:3,83, 1:0,97 DATE DE CREATION 06/12/2022 PIÈCES COMPLÉMENTAIRES	ADRESSE DU PROJET Bois d'Ageux 60126 LONGUEIL-SAINTE-MARIE	<b>Cabinet d'Architecture</b> <b>Bruno FERRY-WILCZEK</b> 10, Rue Madeleine - 92160 ANTONY SIREN 494706740 / SIRET 49470674000011 tél. 06.60.66.81.00 / mail. bruno.ferry-wilczek@orange.fr



# ENVIRONNEMENT PROCHE /

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE		MAITRE D'OUVRAGE
OPERATION	GROUPE VESSIÈRE   REAMENAGEMENT DE L'ENTREE DE SITE Requalification de la façade d'entrée & des extérieurs	GROUPE VESSIÈRE Bois d'Ageux 60126 LONGUEIL-SAINTE-MARIE
Page n°	Photographies environnement proche	MAITRE D'OEUVRE
PCMI.7	ÉCHELLE 1:1	<b>Cabinet d'Architecture</b> <b>Bruno FERRY-WILCZEK</b>
	DATE DE CREATION 06/12/2022	10, Rue Madeleine - 92160 ANTONY SIREN 494706740 / SIRET 49470674000011 tél. 06.80.86.81.00 / mail. bruno.ferry-wilczek@orange.fr
	PIÈCES COMPLÉMENTAIRES	ADRESSE DU PROJET Bois d'Ageux 60126 LONGUEIL-SAINTE-MARIE



# ENVIRONNEMENT LOINTAIN /

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE		MAITRE D'OUVRAGE	
OPERATION	GRUPE VESSIERE   REAMENAGEMENT DE L'ENTREE DE SITE Requalification de la façade d'entrée & des extérieurs	GRUPE VESSIERE Bois d'Ageux 60126 LONGUEIL-SAINTE-MARIE	
Page n°	Photographies paysage lointain	MAITRE D'OEUVRE	
PCMI.8	ÉCHELLE 1:1	Cabinet d'Architecture Bruno FERRY-WILCZEK	
	DATE DE CREATION 06/12/2022	10, Rue Madeleine - 92160 ANTONY SIREN 494706740 / SIRET 49470674000011 tél. 06.80.86.81.00 / mail. bruno.ferry-wilczek@orange.fr	
	PIÈCES COMPLÉMENTAIRES	ADRESSE DU PROJET Bois d'Ageux 60126 LONGUEIL-SAINTE-MARIE	